



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL



## Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie dans les processus FLEGT-REDD

Contrat N° C127

### Rapport semestriel narratif

Période : 05/07/2018 à 31/12/2018

Dans le cadre du Programme de Promotion pour l'Exploitation Certifiée des Forêts



## TABLE DES MATIERES

<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>Table des abréviations</b> .....	<b>4</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>6</b>
<b>1 Résumé</b> .....	<b>7</b>
<b>2 Description du projet</b> .....	<b>9</b>
<b>2.1 Rappel du projet</b> .....	<b>9</b>
<b>2.2 Rappel des objectifs</b> .....	<b>9</b>
<b>2.3 Rappels des résultats attendus et activités</b> .....	<b>10</b>
<b>2.4 Rappel des moyens d'intervention</b> .....	<b>13</b>
<b>3 Situation actualisée des pays cibles pour la période</b> .....	<b>15</b>
<b>3.1 Contexte actualisée par pays</b> .....	<b>15</b>
<b>3.2 Revue des risques actualisée par pays</b> .....	<b>22</b>
<b>4 Evaluation de la mise en œuvre des activités du projet</b> .....	<b>24</b>
<b>4.1 Rappel des activités prévues pour la période</b> .....	<b>24</b>
<b>4.2 Evaluation de la mise en œuvre des activités par résultat attendu</b> .....	<b>27</b>
4.2.1 RA1 - Les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification .....	27
4.2.2 : Les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois .....	29
4.2.3 RA3 Le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit.....	33
4.2.4 RA4 La certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo. ....	36
4.2.5 RA5 Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé.....	37
<b>4.3 Evaluation du suivi de la gestion du projet par l'ATIBT</b> .....	<b>39</b>
<b>5 Evaluation de la progression des indicateurs des objectifs spécifiques</b> .....	<b>42</b>
5.1.1 OS1 -Augmentation des surfaces forestières certifiées.....	42
5.1.2 OS2 - Prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV .....	42
5.1.3 OS3 - Amélioration du niveau légal des entreprises .....	44
5.1.4 OS4 - Meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification .....	44
<b>6 Activités prévues pour la période suivante</b> .....	<b>46</b>
<b>7 Rapport financier et analyse des dépenses</b> .....	<b>50</b>
<b>8 Conclusions et recommandations générales</b> .....	<b>50</b>
<b>Liste des annexes</b> .....	<b>52</b>

Les projets FLEGT-REDD et FLEGT-IP sont financés par :



FONDS FRANÇAIS POUR  
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Le programme PPECF2 est financé par :



*Le contenu de la présente relève de la seule responsabilité de l'ATIBT et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'UE, FFEM ou KFW.*

## TABLE DES ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AGEDUFOR	Projet d'Appui à la Gestion DURable des FORêts (AFD-RDC)
AP	Association Professionnelle
APV	Accord de Partenariat Volontaire
AROE	Attestation du Respect des Obligations Environnementales (CM)
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CCC	Cahier de Charges Contractuelles
CCM	Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV FLEGT (CO)
CSS	Comité Stratégique de Suivi de l'APV FLEGT (CM)
CE	Commission Européenne
CITES	Convention of International Trade of Endangered Species
CM	République du Cameroun
CO	République du Congo
CTC	Comité Technique de Coordination (dans le cadre de l'APV FLEGT - GA)
CTN	Commission Technique de négociations Nationale (dans le cadre de l'APV FLEGT - RDC)
DFID	Department For International Development (UK)
EFI	European Forest Institute
EPI	Equipe de protection individuelle
ETTF	European Timber Trade Federation
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FFEM	Fond Français pour l'Environnement Mondial
FGBSP	Fédération Gabonaise de Bois Sciage et Placage (GA)
FIB	Fédération des Industriels du Bois (RDC)
GA	République du Gabon
GFBC	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (DE)
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade (Renforcement des lois forestières, de la gouvernance et du commerce)
INDC	Intended Nationally Determined Contributions
IP	Implementation Project (Projet de mise en œuvre)
ISFB	Intersyndicale du Secteur Forêt-Bois (GA)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (DE)
LKTS	Lesser Known Timber Species
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (FR)
MAEDI	Ministère d'Affaires Etrangères et du Développement International (FR)
MEF	Ministère de l'Economie Forestière (CO)
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts (GA)
MinFoF	Ministère des Forêts et de la Faune (CM)
MOU	Memorandum of understanding (Protocole d'accord)
OPT	Open Timber Portal
PAFFB	Projet d'Appui à la Filière Forêt-Bois (AFD-Gabon)
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Industries

PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
RA	Résultat Attendu (du projet ou de l'action)
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation
RBUE	Réglementation Bois de l'Union Européenne
RDC	République Démocratique du Congo
SDR	Système de Diligence Raisonnée
SIAG	Syndicat des Industriels Aménagistes Gabonais
SOLAS	Safety Of Life At Sea
SIVL	Système Informatique de Vérification de la Légalité (CO)
SPOTT	Sustainable POLicy Transparency Toolkit (ZSL)
SVL	Système de Vérification de Légalité
TdR	Termes de Référence
TTP	Timber Trade Portal
UE	Union Européenne
UFIAG	Union Forestière des Industries Asiatiques au Gabon
UFIGA	Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes
UNIBOIS	Union des Industriels du Bois (CO)
UNICONGO	Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo
WRI	World Resources Institute
ZSL	Zoological Society of London

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Fonctions et responsabilités de l'équipe ATIBT .....	13
Tableau 2 : Tableau synthétique de l'organisation mise en place pour la mise en œuvre du projet dans les pays cibles.....	13
Tableau 3 : Tableau synthétique du contexte actualisé par pays .....	15
Tableau 4 : Revue actualisée des risques par pays.....	22
Tableau 5 : Tableau des activités planifiées pour la période .....	24
Tableau 6 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.1 .....	28
Tableau 7 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.2 .....	29
Tableau 8 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.3 .....	31
Tableau 9 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.4 .....	32
Tableau 10 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.5 .....	34
Tableau 11 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.6 .....	35
Tableau 11 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7b .....	39
Tableau 12 - Surfaces des forêts certifiées dans les pays cibles par certificat et par date de rapport (Sources : info.fsc.org, Bureau Veritas, NEPCon et Control Union) .....	42
Tableau 13 - Nombre de sociétés ayant signé un accord de coaching avec le PPECF par période de rapport.....	42
Tableau 14 - Situation de la prise en compte de la certification dans l'APV FLEGT .....	43
Tableau 15 - Situation de la prise en compte de la certification dans les documents du SVL .....	43
Tableau 16 - Nombre de certificats de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé .....	43
Tableau 17 - Nombre de certificats de légalité+ valides, par an et par certificat .....	44
Tableau 18 - Nombre de représentants du secteur privé participant aux concertations nationales .....	44
Tableau 19 - Pourcentage du nombre de projets de texte ayant fait l'objet de propositions communes du SP, relatif au nombre total de projets de texte (réglementaire ou certification) .....	45
Tableau 20 : Tableau des activités du deuxième semestre .....	46

## 1 RÉSUMÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du PPECF-COMIFAC, l'ATIBT et le PPECF ont signé un **protocole de collaboration** le 20 mars 2018 qui se traduit par la mise en œuvre d'une action intitulée « *Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD* ».

Le **contrat N° 127 qui a été signé le 5 juillet 2018** entre l'ATIBT et le PPECF pour la mise en œuvre de l'action : « *Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie dans les processus FLEGT-REDD* » est le premier des trois contrats prévus dans le protocole. Le présent rapport concerne le premier semestre de la mise en œuvre de ce contrat.

L'objectif principal du projet est une meilleure gouvernance forestière dans le Bassin du Congo, traduit par quatre objectifs spécifiques :

1. Une augmentation des surfaces forestières certifiées ;
2. Une prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV ;
3. Une amélioration du niveau légal des entreprises ;
4. Une meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification.

Le contrat N° 127 cofinance le contrat N° DCI-ENV/2014/346-723 que l'ATIBT a signé avec l'Union européenne (UE). L'action de ce contrat est intitulée « *Renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur privé forestier d'Afrique Centrale et de l'Ouest afin de permettre une meilleure intégration de ce dernier dans le Plan d'Action FLEGT (FLEGT-IP)* ».

Ces deux contrats cofinancent ensemble les composantes « 2. Processus APV » et « 5. Capitalisation des résultats » du contrat N° CZZ 1789.01 N avec le Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), pour la mise en œuvre de l'action intitulée « *Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+* ». D'autres composantes de ce projet concernent le mécanisme REDD+ et le RBUE.

Le contexte pour les processus APV FLEGT et certification a connu de grands changements ou événements dans presque chacun des pays cible du projet durant la période d'octobre à décembre 2018. Au Cameroun une évaluation indépendante est envisagée pour renégocier l'APV FLEGT, au Congo une nouvelle version de texte de loi nommé « Code forestier » a été identifié avec des dispositions très contraignantes pour le développement du secteur, et en RDC la situation politique et économique est devenue très sensible en raison de nombreuses incertitudes quant aux élections présidentielles et parlementaires qui étaient prévues pour la fin de l'année.

Dès le démarrage du projet, l'ATIBT a ouvert un bureau à Brazzaville au Congo (grâce à la mise en œuvre du projet FLEGT IP/PPECF, et d'un projet FAO<sup>1</sup>) et a pu engager un référent FLEGT-Certification, Alain Tiotsop. Par ailleurs, dès le démarrage, le rapport d'évaluation des candidats pour le Gabon a été soumis au PPECF. Pour des raisons de demande de références complémentaires et de délais de démission de son ancien poste, le référent FLEGT-Certification, Hugues Mouidy, n'a démarré ses activités que le 22 novembre 2018.

---

<sup>1</sup> L'ATIBT a parallèlement obtenu un projet au Congo financé par le programme UE-FAO FLEGT, dont l'action s'intitule « *Participation structurée du secteur privé congolais dans l'élaboration des textes réglementaires et des documents techniques de l'APV/FLEGT* », et qui vient en complément de l'activité 1.7b décrite dans ce rapport.

La réforme du GFBC et l'embauche d'un délégué général ont été prioritaires pour le Cameroun. Ainsi l'évaluation des candidats et la soumission du choix au PPECF, ne se sont fait qu'au mois de décembre. Pour des raisons d'instabilité politique, aussi pour la RDC le choix de candidat pour le poste de référent FLEGT-Certification n'a été soumis au PPECF qu'en décembre 2018.

Conforme au planning, les premières activités concernaient la formation des référents en outils de gestion de projet et l'élaboration d'une feuille de route personnalisée pour les activités à mettre en œuvre, suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des procédures de veille informationnelle et l'élaboration des termes de référence pour l'étude d'état de lieux des acteurs privé de la filière forêt-bois. L'ATIBT a passé beaucoup de temps sur l'élaboration des rapports et des modèles de rapports pour le PPECF, car l'absence de ces modèles avait créé de la confusion quant aux attentes sur les contenus des rapports.

Plusieurs séances d'information sur la certification et sur les possibilités d'appui à travers le PPECF ont été organisées par l'ATIBT Congo et l'UFIGA en concertation avec le PPECF. L'ATIBT a également organisé une session sur la certification lors du Forum international pour la Gouvernance (CIDT), et mobilisé plusieurs représentants des sociétés forestières certifiées FSC pour y contribuer. Grâce à ces interventions déjà 3 sociétés au Gabon ont signé un contrat d'appui au coaching pour la certification avec PPECF, et 7 autres sociétés (6 au Congo et 1 au Gabon) ont exprimé leur intérêt. Pour le suivi de l'évolution des sociétés des tableaux ont été élaborés. Quatre sociétés (3 au Congo et 1 au Gabon) ont demandé un diagnostic, qui ont été planifiés pour le premier trimestre 2019.

Toujours au sujet de la certification, deux réunions ont permis de démarrer le plaidoyer pour la reconnaissance de la certification vérifiée tierce partie dans les APV, respectivement au Congo et au Gabon. La participation de l'ATIBT-Congo à la réunion N°9 du CCM de novembre 2018, a permis de mettre la certification sur l'agenda et a permis d'introduire la recommandation de finaliser les procédures de sa reconnaissance). Au Gabon, lors du Forum national sur la généralisation de la certification pour les activités de la filière forêt-bois au Gabon, organisé à l'ANPI, l'ATIBT, soutenu par la Délégation Européenne, a proposé d'intégrer la certification dans les négociations d'un APV FLEGT. Le compte-rendu officiel de ce forum traite la discussion principale qui a eu lieu sur le choix des schémas de certification à inclure et une feuille de route pour la mise en œuvre de cette généralisation de la certification au niveau national.

Le premier semestre a été intense, aussi bien pour ouvrir le bureau ATIBT à Brazzaville que pour cerner les exigences du PPECF pour les modèles de rapport. Cependant ces deux activités ont permis de bien cadrer les attentes des différentes parties du contrat, et de créer des outils de gestion et des modèles de procédures et de termes de références, permettant de démarrer rapidement dans les autres pays dès installation du référent FLEGT-Certification.

Au Congo et au Gabon, lors du prochain semestre, les activités les plus marquantes seront : les études d'état de lieux des acteurs privés, les diagnostics PPECF et les activités de communication (sites internet) et de plaidoyer. Au Congo, une étude sera réalisée permettant de finaliser les procédures de reconnaissance de certification dans la documentation APV.

Au Cameroun et en RDC, les référents FLEGT-Certification seront installés et formés. Les activités de veille informationnelle, d'étude d'état de lieux des acteurs, de plan de communication, et d'information sur la certification et le PPECF et/ou de diagnostics seront mises en œuvre. Au Cameroun plus spécifiquement une analyse sera faite de la situation actuelle de reconnaissance de certification, tout en tenant compte de l'évaluation de l'APV qui a actuellement lieu.

## 2 DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1 Rappel du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du PPECF-COMIFAC, l'ATIBT et le PPECF ont signé un **protocole de collaboration** le 20 mars 2018 qui se traduit par la mise en œuvre d'une action intitulée « *Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD* ». Cette action a pour objectif général de faire contribuer le secteur forestier privé à la gestion durable des forêts tropicales et au développement socio-économique des pays cibles. Elle vise notamment à améliorer le niveau légal des entreprises au travers des associations professionnelles, partenaires du projet et par la promotion de la certification vérifiée tierce partie.

Le présent rapport concerne le **contrat N° 127 qui a été signé le 5 juillet 2018** entre l'ATIBT et le PPECF pour la mise en œuvre de l'action : « *Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie dans les processus FLEGT-REDD* ».

Dans le protocole de collaboration, deux autres actions sont prévues. Elles feront l'objet d'élaboration de termes de références et de contractualisation durant l'année 2019.

Les pays cibles de cette action commune sont le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Démocratique du Congo

### 2.2 Rappel des objectifs

L'objectif global du projet est une meilleure gouvernance forestière grâce à :

- une augmentation des surfaces de forêt certifiées,
- une meilleure prise en compte des valeurs environnementales et sociales dans les APV, par l'intégration de la certification dans les APV FLEGT.

Le projet s'articule autour de quatre objectifs spécifiques, qui seront évalués sur la base d'indicateurs de performance :

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance du projet	Risques
<b>OS1 : Augmentation des surfaces forestières certifiées</b>	<b>Ind 1</b> : Augmentation des surfaces certifiées FSC, PAFC, OLB et Legal Source (ha) <b>Ind 2</b> : Augmentation du nombre de candidats au coaching PPECF, via l'intervention des AP partenaires et/ou l'ATIBT	- Instabilité politique (guerre civile) - Non-viabilité économique du secteur forestier - Fragilité de trésorerie des entreprises candidates - La certification PAFC n'est pas étendue sur l'ensemble des pays du Bassin du Congo - Alourdissement des exigences dans les certificats de gestion durables (FSC ou PAFC)
<b>OS2 : Prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV</b>	<b>Ind 3</b> : Prise en compte de la certification tierce partie dans le texte de l'APV FLEGT (non, en étude, proposition, oui) <b>Ind 4</b> : Prise en compte de la certification tierce partie dans les documents SVL (procédures contrôles, d'émission de certificats FLEGT) (non, en étude, proposition, oui) <b>Ind 5</b> : Nombre de certificat de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé	- Le processus APV FLEGT stagne ou s'arrête - Les gouvernements ne soutiennent pas la certification - Pas d'implication et de soutien des systèmes et des organismes de certification

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance du projet	Risques
<b>OS3 : Amélioration du niveau légal des entreprises</b>	<b>Ind 6</b> : Amélioration du score moyen de la conformité à la légalité des entreprises suivies par le projet (les scores du démarrage seront adaptés sur base des résultats des premiers diagnostics des sociétés appuyés par PPECF). <b>Ind 7</b> : Augmentation du nombre de sociétés certifiées légalité+	- Le climat politique n'encourage pas la légalité - Les sociétés forestières ne sont pas intéressées à s'engager dans un processus de certification - La situation économique des sociétés engagées ne permet que des faibles investissements.
<b>OS4 : Meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification</b>	<b>Ind 8</b> : Hausse des représentants du secteur privé de la filière forêt-bois qui participent aux réunions nationales de concertation <b>Ind 9</b> : Augmentation du pourcentage de propositions communes relatif au nombre de projets de texte réglementaire et/ou le nombre de projets de changements de standards de certification	- Il n'y a pas d'évolution dans le cadre législatif - Les différentes sociétés et/ou associations professionnelles ne veulent pas collaborer pour installer un plaidoyer commun - Dysfonctionnement d'un AP partenaires - Le secteur privé du Bassin du Congo est sous-représenté dans la révision des standards de certification, par rapport à d'autres parties prenantes.

### 2.3 Rappels des résultats attendus et activités

Les résultats du projet sont déclinés en 5 résultats attendus, eux-mêmes déclinés en activités et tâches opérationnelles. Pour chaque activité, des livrables ont été définis selon 2 niveaux :

- les **livrables de niveau 1** qui sont des livrables principaux des (sous-)activités qui permettent de démontrer que les activités cadrent bien avec les résultats attendus,
- les **livrables de niveau 2** qui sont des preuves de fonctionnement ou de mise en œuvre des activités et qui concernent uniquement **les activités continues**.

Conformément au cadre logique mis à jour dans le rapport de démarrage d'octobre 2018, les résultats, activités et livrables sont les suivants :

Résultats attendus	Activités	Livrables
<b>RA1</b> : Les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification	<b>A.1.1</b> Renforcer les associations professionnelles - Mise en place des Référents FLEGT-Certification - Renforcement capacités associations professionnelles partenaires - Appui à la coordination et gestion des activités de mise en œuvre des projets FLEGT-IP et PPECF.	<b>Niveau 1</b> : - Conventions entre ATIBT et AP partenaire - Fiche de poste/TdR Référent FLEGT-Certification - Contrats d'engagement des Référents - Rapports d'analyse de besoins de formation - Attestations de formation - Feuilles de route personnalisées (par pays) - Outils de gestion de projet <b>Niveau 2</b> : - Attestation de formations - Rapport de missions d'encadrement - Rapports hebdomadaires - CR réunion de partage d'expérience entre AP
<b>RA2</b> : Les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois	<b>A.1.2</b> Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois  <b>A.1.3</b> Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle	<b>Niveau 1</b> : - TdR de l'étude - Contrat de prestation - Rapports d'étude d'état de lieux des acteurs - Rapports publics de cartographie des acteurs <b>Niveau 1</b> : - Procédure de veille informationnelle - Procédure de veille réglementaire - Dossier d'archives documentaires (numériques et papier) <b>Niveau 2</b> : - Archives documentaires mises à jour - Liste de projets de textes réglementaires ou documents SVL - Support de partage

Résultats attendus	Activités	Livrables
	<b>A.1.4</b> Définir et mettre en œuvre un plan de communication	<b>Niveau 1 :</b> - Plan de communication - Matériel de communication (logo, kakémono, dépliant) - Sites internet <b>Niveau 2 :</b> - CR partagés des réunions nationales et internationales - Présentations faites lors des réunions nationales et internationales - Supports de partage des nouvelles informations FLEGT, REDD et certification - Articles dans les Newsletters ATIBT
<b>RA3</b> : Le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit	<b>A.1.5</b> Former l'ensemble du secteur privé (sociétés aménagées et industrielles, PME, sociétés asiatiques) aux opportunités dans le processus APV FLEGT et la certification	<b>Niveau 1 :</b> - Liste des besoins de formation pour les entreprises - Programme de formation par groupe d'acteurs - Support de formation <b>Niveau 2 :</b> - Attestation de formation ou CR de sensibilisation - Liste de candidats au coaching PPECF
	<b>A.1.6</b> Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action, chez les entreprises candidates à un appui du PPECF	<b>Niveau 1 :</b> - Liste des bureaux d'études et de fournisseurs de service (études, formation) - Tableau de suivi d'avancement du plan d'action - Checklist comparative de légalité - Rapport d'analyse de l'évolution générale du niveau de conformité légale (résumé public des rapports d'évaluation de la légalité) <b>Niveau 2 :</b> - Tableau de suivi des entreprises candidates au coaching - Rapports de diagnostic intégrant les contributions du référent - Rapports d'état d'avancement du plan d'action (tableau) – confidentiel - Rapport d'évaluation du niveau de légalité (sur base de la checklist) – confidentiel
<b>RA4</b> : La certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo	<b>A.1.7a</b> Organiser le plaidoyer pour la reconnaissance de la certification dans le processus APV FLEGT	<b>Niveau 1 :</b> - Rapport d'état des lieux du processus de reconnaissance des certifications tierce partie - TDR expert pour étude des textes/documents de reconnaissance des certifications tierce partie. - Rapports d'analyse des documents de reconnaissance de la certification - Brochure de vulgarisation sur les synergies entre certification tierce partie et APV FLEGT <b>Niveau 2 :</b> - CR des réunions nationales/tables rondes pour partage des résultats d'études - Feuille de route du suivi de la reconnaissance des certifications tierce partie actualisée - CR (confidentiels) de réunions de concertation interne avec les sociétés - CR de réunions de concertation avec parties prenantes
<b>RA5</b> : Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé	<b>A.1.7b</b> Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus APV FLEGT et certification	<b>Niveau 1 :</b> - Listes pool d'experts - Méthodologie ou procédure concernant l'organisation de concertation pour des nouveaux projets de texte. <b>Niveau 2 :</b> - TDR expert pour l'analyse des projets de texte/document - Contrat de consultance pour l'analyse des projets de texte/document - Rapport d'analyse des projets de texte/document

Résultats attendus	Activités	Livrables
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- CR (confidentielles) de réunions de concertation interne avec les sociétés</li> <li>- CR de réunions de restitution des résultats d'étude et/ou de réunions de concertation avec parties prenantes</li> </ul>



## 2.4 Rappel des moyens d'intervention

L'équipe ATIBT responsable de la mise en œuvre des activités du contrat est constituée de quatre personnes. Leurs fonctions et responsabilités respectives sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Fonctions et responsabilités de l'équipe ATIBT

Prénoms et noms	Fonction	Responsabilités
Benoît Jobbé-Duval	Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La bonne mise en œuvre des projets, notamment au niveau politique et relationnel</li> <li>- Le bon fonctionnement du bureau ATIBT Congo</li> <li>- L'encadrement des référents FLEGT-Certification et les relations avec les AP partenaires</li> <li>- Echanges avec le PPECF</li> </ul>
Jacqueline Lardit-van de Pol	Coordinatrice des projets FLEGT-REDD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La coordination générale des activités des projets FLEGT et REDD de l'ATIBT ;</li> <li>- Les échanges avec les bailleurs de fonds ;</li> <li>- La coordination avec les AP partenaires ;</li> <li>- Le suivi du bon déroulement des activités des Référents, notamment par la validation des planning trimestriels, la validation des livrables (TdR, rapports, outils, etc.)</li> <li>- L'appui à la réalisation des activités (support technique FLEGT et Certification pour l'élaboration des outils, support pour les liens avec les parties prenantes, la représentation institutionnelle de l'ATIBT)</li> </ul>
Caroline Duhesme	Coordinatrice adjointe des projets FLEGT-REDD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suivi du bon déroulement des activités des Référents, notamment par des missions d'appui, la relecture des livrables (TdR, rapports, outils, etc.)</li> <li>- L'appui à la réalisation des activités (support technique FLEGT et Certification pour l'élaboration des TdR, outils, et la préparation de matériel pour les formations)</li> </ul>
Camille Renard	Coordinatrice financière et communication des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renforcement des capacités des AP partenaires et des référents FLEGT-Certification en termes de gestion de projet, suivi administratif et financier</li> <li>- L'appui à l'élaboration des plans et outils de communication des AP partenaires</li> <li>- Le suivi administratif et financier des contrats des projets FLEGT-REDD</li> <li>- L'élaboration du plan de communication global des projets FLEGT-REDD</li> </ul>

Le tableau suivant présente un résumé de l'organisation de la mise en œuvre des activités dans les pays cibles.

Tableau 2 : Tableau synthétique de l'organisation mise en place pour la mise en œuvre du projet dans les pays cibles

	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
AP partenaire	GFBC	UFIGA	ATIBT Congo	FIB
Responsable Encadrement AP	B. Castadot (prestataire GFBC)	F. Van de Ven (Délégué Générale UFIGA)	B. Jobbé-Duval (Directeur Générale ATIBT)	G. Moya Tola (Président FIB)

	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
Convention	Signature prévue en janvier 2019	Signée le 06/11/2018	Accord de siège signée le 27/05/2015	Signature prévue en janvier 2019
Référent	Richard Fétéké	Hugues Mouidy	Alain Tiotsop	Eric Gitadi
Date mise en place	Prévue le 01/04/19	22/11/2018	25/07/2018	Prévu le 10/01/2019

Le PPECF, au travers de la Cellule de Gestion du Programme (CgP), un consortium Eco-Consult-Oréade-Brèche en lien avec la COMIFAC, est en charge du suivi de la bonne mise en œuvre des activités, notamment la validation des choix de référents FLEGT-Certification, la validation des livrables, et le choix des entreprises candidates au coaching (à travers l’avis de NO de la KFW à la suite du diagnostic initial). Elle assure aussi une supervision technique des activités, notamment la responsabilité de co-valider les choix des Référents et des entreprises candidates au coaching, de réviser les rapports de suivi du projet, mais aussi de réviser d’un point de vue technique les différents rapports de mission des Référents, et de participer au planning des activités de diagnostics et du suivi des entreprises engagées dans la certification à travers le PPECF.

### 3 SITUATION ACTUALISÉE DES PAYS CIBLES POUR LA PÉRIODE

#### 3.1 Contexte actualisée par pays

Suite à la demande du PPECF, ce tableau reprend l'ensemble des contenus du tableau présenté dans le rapport de démarrage d'octobre 2018, indiqué comme T0, auxquels sont ajoutés les éventuels changements du premier semestre (5 juillet – 31 décembre 2018), indiqué comme T1.

Tableau 3 : Tableau synthétique du contexte actualisé par pays

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
<b>Situation générale</b>	<p>T0</p> <p>Dernière élection en oct. 2018.</p> <p>Régime fragile (en fonction de la présence du président).</p> <p>Principale économie de la zone, mais stabilité incertaine (situation ouest et nord, menace de fin du régime Biya).</p>	<p>T0</p> <p>Dernière élection en août 2016.</p> <p>Fréquents changements des membres du gouvernement, notamment les ministres en charge des forêts.</p> <p>Situation économique fragile.</p> <p>Fortes ambitions (Gabon Emergent), notamment pour le secteur forêt-bois.</p> <p>T1</p> <p>Stabilité politique fragile (suite à l'accident cérébral du président le 24 oct. 2018).</p>	<p>T0</p> <p>Dernière élection en mars 2016.</p> <p>Stabilité fragile (en fonction de la présence du président).</p> <p>Situation économique dégradée (crise pétrolière).</p> <p>T1</p> <p>Deux projets de nouvelles loi (forestier et finances) ne feront qu'aggraver les perspectives économiques pour le secteur privé, et notamment du secteur privé de la filière bois.</p>	<p>T0</p> <p>Prochaines élections prévues fin 2018, repoussée plusieurs fois.</p> <p>Stabilité très incertaine (risque de crise, sortie d'une série de conflit).</p> <p>Situation économique faible (malgré un haut potentiel).</p> <p>T1</p> <p>La mauvaise organisation des élections a quasi paralysé le pays dans la période d'octobre à décembre.</p> <p>Des élections présidentielles et parlementaires ont eu lieu le 19 décembre 2018 sous haute tension.</p> <p>La publication des résultats est prévue en janvier 2019.</p>
<b>Secteur privé</b>	<p>T0</p> <p>4% du PIB</p> <p>Secteur privé très diversifié (différents types de titre, secteur PME et artisanal actif).</p> <p>Transformation principale : sciage.</p> <p>Secteur informel important.</p> <p>Marché domestique dynamique.</p>	<p>T0</p> <p>5% du PIB</p> <p>Secteurs en profonde mutation (en cours d'industrialisation suite à l'interdiction d'export des grumes en 2009).</p> <p>Secteur forestier menacé par l'agro-industrie.</p> <p>Activité basée principalement sur l'Okoumé.</p> <p>Marché domestique faible.</p>	<p>T0</p> <p>5,6% du PIB</p> <p>Répartition des entreprises entre nord et sud.</p> <p>Grande disparité des opérateurs.</p> <p>Exploitation principalement sous concessions.</p> <p>Marché domestique faible.</p>	<p>T0</p> <p>1% du PIB</p> <p>Secteur en difficulté (dû au contexte politique, au niveau de développement, aux contraintes logistiques), en transition (évolution du cadre législatif vers des concessions forestières).</p> <p>Moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions.</p> <p>Secteur informel important.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
				<p>Marché domestique en développement.</p> <p>T1</p> <p>Discussion en cours pour lever le moratoire, fortement décriée par les ONG</p>
<b>Association Professionnelle</b>	<p>T0</p> <p>GFBC, AP membre ATIBT, et partenaire projet FLEGT, représentant des sociétés à capitaux majoritairement étrangers, en restructuration (pas de SG pendant plusieurs années). Autres syndicats : FECAPROBOIS (PME), et de nombreuses autres. Un intersyndical existe depuis 2014 (l'Interprofession) et est composé de 4 collèges (les industriels exportateurs (GFBC), les PME industrielles, les vendeurs de bois, et les menuiseries/ébénistes). Il est non-actif.</p> <p>T1</p> <p>Le GFBC a signé un contrat de subvention avec la FAO pour sensibiliser des PME, permettant de redynamiser l'Interprofession. Le GFBC a un nouveau Délégué Général depuis le 12/12/2018, M. Valentin Mouyenga.</p>	<p>T0</p> <p>UFIGA, membre ATIBT, et partenaire projet FLEGT, représentant des sociétés à capitaux à majorité étrangers. Présence forte.</p> <p>Autres syndicats : UFIAG (asiatique), SIAG (national), FGBSP (PME et TPE nationaux).</p> <p>Moteur de l'InterSyndical Forêt Bois (avec les syndicats des asiatiques et des nationaux).</p>	<p>T0</p> <p>2 syndicats : non membres ATIBT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UNICONGO, association inter-patronale généraliste, représente les intérêts de quelques grandes entreprises du nord, a peu d'échanges avec le secteur bois.</li> <li>- UNIBOIS : association inter-patronale du secteur bois, représente la majorité des PME du sud nationale (détendeurs des CTI), et quelques sociétés asiatiques, est en difficulté de fonctionnement.</li> </ul> <p>T1</p> <p>UNIBOIS a tenu une réunion d'Assemblée générale, lors de laquelle les président et secrétaire général ont été maintenus, et un système de cotisation par les membres instauré. Mobilisation commune d'UNIBOIS et UNICONGO pour des activités de plaidoyer grâce à ATIBT Congo.</p>	<p>T0</p> <p>FIB, membre ATIBT, et partenaire projet FLEGT, représente les sociétés à capitaux à majorité étrangers. Bien structuré et reconnu. Autres syndicats : ACEFA, qui représente les artisans de la filière forêt-bois.</p> <p>T1</p> <p>A cause de la situation politique et économique très précaire en RDC seulement 3 des 12 membres de FIB sont en activité</p>
<b>Opérateurs</b>	<p>T0</p> <p>Grande variété d'opérateurs, mais peu d'asiatiques.</p>	<p>T0</p> <p>Principalement des moyens et gros opérateurs :</p>	<p>T0</p> <p>Disparité des opérateurs forestiers :</p>	<p>T0</p> <p>Principalement grands opérateurs forestiers sur les concessions (dont</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérateurs intégrés (exploitation et transformation) souvent à capitaux étranger (UFA), majorité certifiés (FSC, légalité)</li> <li>- Opérateurs forestiers nationaux (UFA, VC, AEB/ARB),</li> <li>- Transformateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérateurs historiques certifiés à capitaux principalement européens</li> <li>- Forte présence d'entreprises à capitaux asiatiques (74% des permis attribués).</li> <li>- Développement d'un secteur industriel (zone de Nkok).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes entreprises du Nord aménagés et certifiés (FSC, légalité)</li> <li>- PME nationales du sud (pas aménagées)</li> <li>- Sociétés asiatiques (peu aménagées).</li> </ul>	<p>seulement un tiers est en activité à cause de la précarité de l'environnement politique et économique du pays). Secteur artisanal très important (selon CIFOR la production de sciages artisanales est 10 fois plus que la production industrielle). Projet de soutien au SP (AGEDUFOR) au sujet de l'aménagement forestier.</p>
<b>Certification</b>	<p>TO Pays le plus avancé dans la certification légale et durable (nb de certificats, surfaces certifiées) probablement du fait de l'implantation historique du service certification forêt de Bureau Veritas à Douala. Ralentissement de la certification FSC, regain de la certification de légalité. Difficulté de certains opérateurs (Wijma, Rougier).</p>	<p>TO Pays dynamique dans la certification de gestion durable (3 principales sociétés certifiées FSC, un PAFC opérationnel). T1 Déclaration du président le 26 septembre 2018, annonçant de fermer fin 2021 toute société non certifiée FSC. Groupe de travail en cours pour définir les modalités de mise en œuvre de la décision du chef de l'état de rendre la certification obligatoire (ouverture aux certifications FSC, PAFC Gabon, et légalité).</p>	<p>TO 2 opérateurs principaux certifiés FSC, une société asiatique certifiée légale. Difficulté pour les autres opérateurs d'être certifiés. T1 Nouveau projet de code forestier qui précise que « Les sociétés forestières certifient la gestion de leurs concessions forestières aménagées ou la légalité des produits qui y sont exploités et transformés » (art 72 de la dernière version connue). Selon l'administration forestière cet article considère un certificat de légalité comme le résultat de la certification de légalité vérifiée tierce partie, ou le cas échéant le certificat FLEGT (basé sur le SVL).</p>	<p>TO Certification difficile (contexte politique, cadre réglementaire, moyens économiques des entreprises). Manifestation de la volonté vers la certification par certaines sociétés.</p>
<b>FSC</b>	<p>TO FSC en perte de vitesse sur le BC (pas de nouvelles entreprises certifiées depuis plusieurs années).</p>			

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	IFL : définition des indicateurs de gestion des IFL dans le BC en 2018. Mise en œuvre de la motion 34 à suivre. Publication des référentiels FSC nationaux prévue en 2019.			
	<p>T0 Grosse baisse de la certification FSC en 2018 (non-renouvellement ou perte de certification, sociétés en difficulté). FSC FM : 411 976 ha/2 FSC CW : 617 776 ha/2 T1 Perte de certificat FSC FM Groupe Wijma et perte de certificat FSC CW SFID FSC FM : 341 708 ha/1 FSC CW : 359 060 ha/1</p>	<p>T0 Certification FSC stable depuis 2009. FSC FM : 2 042 616 ha/3 T1 Déclaration du président gabonais le 26 septembre 2018, annonçant l'arrêt fin 2021 toute société non certifiée FSC. Perte de certificat FSC FM pour une des CFAD de Rougier Gabon (Léké), séparation des certificats pour les CFAD Haut-Abanga et Ivindo, gain du certificat FSC CW de Cora Wood (UFA 3). FSC FM : 1 741 278 ha/4 FSC CW : 235 593 ha/1</p>	<p>T0 Certification stable (en nombre d'entreprises). FSC FM : 2 410 693 ha/4 (2 sociétés) FSC CW : 669 589 ha/1</p>	<p>T0 Gel sur la certification FSC.</p>
<b>PAFC</b>	Projet de développement et reconnaissance d'un PAFC Régional en cours par l'ATIBT (fonds PPECF) (prévu pour 2 ans)			
	<p>T0 Initiative PAFC Cameroun présente Schéma en développement.</p>	<p>T0 Initiative PAFC Gabon présente Schéma développé et reconnu PEFC 1 OC accrédité (BV) 1 société certifiée (CEB), une en cours (Rougier). 596 822 ha/1</p>	<p>T0 Initiative en constitution (association membre PEFC en 2017). Schéma à développer.</p>	<p>RAS</p>
<b>OLB</b>	Système proposé par Bureau Veritas uniquement, et géré par BV Douala. Référentiels GF et COC en cours de révision BV présent historiquement sur le BC, mais peu active actuellement (équipe en réorganisation)			
	<p>T0 3 123 123 ha /12 T1</p>	-	<p>T0 852 820 ha /2</p>	-

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	Perte certificats Panagiotis Marelis, CAFECO et SCIEB, et fusion CFC et SEBC 2 690 087 ha/10			
<b>FLV/Legal Source</b>	Rachat de Rainforest Alliance par NEPCON, système FLV remplacé par Legal Source. Nepcon très dynamique sur la sous-région (formations, séminaires, etc).			
	T0 40 992 ha /1 T1 Perte certificat Hevecam 0 ha/0	T0 0 ha/0 T1 Obtention certificat RFM 321 428 ha/1	T0 1 696 211 ha/2 T1 Perte certificat Mokabi (Groupe Rougier) 1 109 881 ha/1	-
<b>Autres</b>		1 certificat TLV (Control Union) 236 256 ha/1 (Corawood)		
<b>APV</b>				
<b>Situation</b>	T0 En vigueur depuis 2011 (signé le 6 octobre 2010, ratifié le 9 août 2011) En phase de préparation à la mise en œuvre (développement du SVL et des exigences des annexes). La mise en œuvre est au ralenti depuis 2014. T1 Appel à manifestation d'intérêt pour l'évaluation de la mise en œuvre de l'APV Cameroun (démarrage prévu en janvier 2019)	T0 Négociation en cours depuis septembre 2010. Suspendues en 2011, elles ont redémarré en 2014, et sont peu dynamiques depuis.	T0 En vigueur depuis 2013 (signé le 17 mai 2010, ratifié le 4 juillet 2012). En phase de préparation à la mise en œuvre (développement du SVL et des exigences des annexes). La mise en œuvre est suivie et relativement dynamique (le Congo fait l'objet d'un projet d'assistance technique jusqu'en nov. 2018). T1 La phase I du projet d'Appui à la mise en œuvre de l'APV au Congo s'est terminé. Le contrat FRMi-ATIBT a fini le 30 novembre 2018. Tenue du 9 <sup>ème</sup> CCM (21-22/11/18)	T0 Négociation depuis octobre 2011, ont connu de nombreuses phases de ralentissement (non-respect de la feuille de route), puis une relance officielle en 2016. Négociation officielle toujours au ralenti mais beaucoup de progrès a été réalisé par la Commission Technique de négociations Nationale, et ses sous-commissions.
<b>Grille de légalité</b>	T0 8 grilles de légalité :	T0 1 grille de légalité.	T0 2 grilles de légalités :	T0 3 grilles de légalité :

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 pour l'exploitation forestière (en fonction des titres)</li> <li>- 1 pour les unités de transformation.</li> </ul> <p>Grilles de légalité critiquées (inadaptation de certains vérificateurs) et particulièrement lourdes.</p> <p>Projet de révision prévu en 2019. T1</p> <p>Une proposition de révision de la grille de légalité des UFA a été soumise à la FAO par le GFBC</p>	<p>Une révision est en cours, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séparer les marchés exports et domestiques, et d'une autre part</li> <li>- Faire une grille par groupe d'acteurs (CGFAD/CPAET, Industriels, négociants, forêts communautaires)</li> <li>- Séparer les éléments de « standard » (PCI) des éléments de contrôle (vérificateurs, qui feront partie du SVL).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une pour les forêts naturelles</li> <li>- Une pour les forêts de plantation.</li> </ul> <p>Le développement du SVL se consacre principalement à celle pour les forêts naturelles.</p> <p>Un projet de révision des grilles de légalité est initié par la CLFT. T1</p> <p>Une proposition de projet pour la révision des grilles de légalité a été soumise à la FAO par la CLFT.</p>	<p>1 pour le secteur industriel</p> <p>2 pour le secteur artisanal (1<sup>ière</sup> et 2<sup>ième</sup> catégorie).</p> <p>Les trois grilles ont été revues en 2017 et des tests de terrain sont déjà réalisés pour la grille du secteur artisanal de la 1<sup>ière</sup> catégorie (en septembre 2018) et planifié pour la grille de légalité du secteur industriel (en décembre 2018). Un travail de consolidation est en cours, mais il reste le test pour la grille de légalité du secteur artisanal de la 2<sup>ième</sup> catégorie).</p> <p>Deux autres documents ont été produits par la CTN :</p> <p>1 sur l'accès à l'information et la transparence dans le secteur forestier, et</p> <p>1 sur la liste des bois et produits dérivés couverts par le régime d'autorisations FLEGT.</p>
<b>Développement SVL</b>	<p>Mise en œuvre au ralenti :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 arrêtés fixant les procédures de délivrance des certificats de légalité et des autorisations FLEGT, et mise en vigueur du SIGIF publié en 2013.</li> <li>- Indisponibilité du système informatique SIGIF 2.</li> <li>- Peu d'action de restructuration du contrôle du MINFOF.</li> <li>- Un AIS en 2012-2013, pas de suite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un atelier en 2017 pour tirer des leçons des pays avec un APV en cours de mise en œuvre.</li> <li>- Des manuels de procédures (incluant procédures de contrôles) ont été élaborés par l'administration en 2017.</li> <li>- Volonté pour élaborer et tester le SVL en même temps que la grille pour garantir son adaptation à la réalité et gagner du temps lors de</li> </ul>	<p>Mise en œuvre active (facilitée par le projet d'AT à la mise en œuvre de l'APV FLEGT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de procédure de contrôle et formation des DDEF</li> <li>- Développement du SIVL (outil informatique de suivi de la légalité et de la traçabilité)</li> <li>- Accompagnement des sociétés privées (diagnostiques, suivi plan d'action).</li> </ul>	<p>Des procédures de vérification de la légalité correspondant aux grilles de légalité du secteur industriel et artisanal (1<sup>ière</sup> catégorie) ont été élaborées et (seront) testées en même temps que les tests de grilles de légalité en 2018.</p> <p>La procédure de vérification de légalité de la grille artisanale (2<sup>ième</sup> catégorie) doit encore être testée.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
		la phase de mis en œuvre de l'APV.		
<b>Système national de traçabilité</b>	Basé sur une base de données SIGIF II inachevée (après plusieurs projets/prestataires). Initiatives privées en développement (PALLITRACK). Les deux systèmes se basent sur l'identification des produits bois par codes-barres.	Un atelier d'orientation a été organisé en 2017. Des décisions n'ont pas encore été prises.	Basé sur un outil informatique, le SIVL, qui couple les informations de traçabilité et de contrôles, était livré en 2016, mais en cours d'adaptation pour corriger et adapter. Le SIVL utilise pour l'identification des arbres et des produits bois des codes-barres. Phase de déploiement et d'opérationnalisation à suivre.	Une initiative a démarré en 2015 (le PCPCB : Programme de Contrôle de la Production et Commercialisation de bois, couplé au SIGEF : Système d'Information de Gestion Forestière), mais a échoué, faute de la viabilité technique du système et la gestion financière. Le SIGEF utilisait pour l'identification des produits bois des codes-barres.
<b>Cadre réglementaire</b>	T0 Cadre juridique présentant des incohérences. Projet de révision de la loi forestière et des textes d'application inachevé depuis 2008. T1 Un avant-projet de nouvelle loi a été élaborée, portant Régime des forêts et de la faune. Une réunion de concertation a eu lieu le 12 novembre 2018	T0 Code forestier révisé, et en attente de validation par le parlement (pour lequel des élections de nouveaux membres sont prévus en fin d'année 2018). Projet de texte pour la définition d'une forêt en cours de formulation, dans le contexte du fort développement du secteur agro-industriel. Processus dynamique d'élaboration de textes d'application.	T0 Code forestier en cours de révision (à suivre). Définition des normes d'aménagement simplifiées en cours T1 Un nouveau projet de texte de nouveau code forestier est apparu, différent du texte validé par les parties prenantes en 2017 et qui contient plusieurs articles très contraignants pour le secteur privé	T0 Cadre juridique complexe avec en plus des textes nationaux, aussi des textes provinciaux. La FIB met en œuvre un projet de collecte et analyses de textes dans les trois provinces de production de bois principales. Un document des recommandations a été produit et adressé à l'attention des diverses autorités au niveau central et provincial. Le projet de révision du code forestier de 2002 a été annoncé, mais des véritables discussions entre les parties prenantes n'ont officiellement pas encore débutées.
<b>Reconnaissance certification</b>	T0 En standby	T0 Discussions à initier. T1	T0	T0 Discussions à initier.

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2013 : publication de textes réglementaires portant sur la reconnaissance des systèmes privés de certification</li> <li>- 2014 : validation des procédures de reconnaissance des certificats privés</li> <li>- 2016 : reconnaissance de 2 standards de BV (FSC et OLB), permettant l'attribution de certificats de légalité FLEGT aux titulaires de certificats FSC et OLB délivrés par BV</li> </ul>	<p>Suite au Forum national sur la généralisation de la certification pour les activités de la filière forêt-bois au Gabon (ANPI), proposition de d'intégrer la certification dans les négociations d'un APV FLEGT (par l'ATIBT, soutenue par l'UE)</p>	<p>La certification tierce partie est mentionnée dans l'article 3.3 de l'Annexe III de l'APV FLEGT. Une évaluation formelle de chaque système de certification devrait être effectuée par l'IGEF. Développement des procédures de reconnaissance des systèmes de certification privée initié en 2016, mais processus non abouti.</p> <p>T1</p> <p>Recommandation 4 du CCM 9 : Finaliser la procédure de reconnaissance de standards de certification et mobiliser des fonds pour sa mise en œuvre.</p>	

### 3.2 Revue des risques actualisée par pays

Ce tableau fait suite aux tableaux des forces, faiblesses, risques et opportunités présentés par pays dans le rapport de démarrage d'octobre 2018, et présente l'évolution de la situation des risques et des opportunités depuis cette date à décembre 2018.

Tableau 4 : Revue actualisée des risques par pays

Description des risques	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
Evolution des risques	Ralentissement de la mise en œuvre de l'APV		La situation économique se dégrade avec un projet de code forestier proposant des dispositions très impactante sur le secteur forestier	La situation politique et économique se dégrade avec les élections présidentielles et parlementaires
Nouveaux risques	Mauvaise conclusion de l'évaluation de l'APV	Ralentissement des exports de bois à cause de plusieurs problèmes de fonctionnement du Port d'Owendo	Des mesures fiscales pénalisant le développement du secteur privé sont annoncées dans les projets de texte de loi forestière et de loi de finances.	

		Instabilité politique due à des incertitudes sur l'état de santé du Président	Baisse des investissements dans la filière bois.	
Mesures d'atténuation	Mobilisation du secteur privé (projet appui à l'interprofession du GFBC)	Les deux nouveaux risques sont difficiles à atténuer par le secteur privé de la filière bois.	Actions de plaidoyer de l'ensemble du secteur privé en collaboration avec la société civile et les partenaires au développement.	Attente des résultats des élections
Nouvelles opportunités	L'UE est ouvert à revoir le système national de traçabilité	Le projet PAFFB (AFD) prévoit également d'organiser des formations au sujet de la législation forestière		

## 4 EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET

### 4.1 Rappel des activités prévues pour la période

#### Semestre 1 : juillet 2018 – décembre 2018

Ce tableau présente pour mémoire et de façon sommaire **les activités prévues** pour la période concernant ce rapport semestriel, à savoir juillet à décembre 2018. Puisqu'il s'agit du premier rapport semestriel, les activités prévues pour le premier semestre présentées dans le tableau suivant fait référence aux feuilles de route, tel présenté dans le rapport de démarrage (Chapitre 4). Par ailleurs, s'agissant de la première période de mise en œuvre, il n'y a pas de conclusions et recommandations précédemment formulée.

La mise en œuvre des activités de ce premier semestre d'activité est présentée dans le paragraphe 4.2 suivant.

Dans le prochain rapport semestriel, ce tableau correspondra au tableau des activités prévues proposées au chapitre 6 de ce rapport.

Tableau 5 : Tableau des activités planifiées pour la période

Description des activités		Cameroun	Congo	RDC	Gabon
<b>Activité 1.1</b>	<b>Doter les associations professionnelles de ressources humaines et de capacité organisationnelles</b>				
Tâche 1.1.1	Mise en place des Référents	Publication TdR et évaluation des candidats	Contractualisation	Publication TdR et évaluation des candidats	Contractualisation
Tâche 1.1.2	Renforcement de capacité des AP		Outils documentaires et financiers		Outils documentaires et financiers
Tâche 1.1.3	Appui à la coordination des activités des projets		Mission d'appui et participation au bilan trimestriel		Appui sur place
<b>Activité 1.2</b>	<b>Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois</b>				
Tâche 1.2.1	Elaboration des TDR et sélection d'un consultant	Elaboration et publication de TdR et contractualisation d'un expert	Elaboration et publication de TdR		Démarrage élaboration TdR
Tâche 1.2.2	Appui à la réalisation de l'étude				
Tâche 1.2.3	Diffusion et capitalisation de l'étude				
<b>Activité 1.3</b>	<b>Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle et réglementaire</b>				
Tâche 1.3.1	Elaboration d'une procédure de veille informationnelle et réglementaire		Elaboration d'une procédure veille informationnelle		Elaboration d'une procédure veille informationnelle
Tâche 1.3.2	Mise en œuvre de la procédure de veille informationnelle et réglementaire et participation aux réunions		Démarrage collecte de textes		Démarrage collecte de textes

Description des activités		Cameroun	Congo	RDC	Gabon
Tâche 1.3.3	Information du secteur privé et les parties prenantes		Informer l'ensemble du secteur privé lors qu'un nouveau texte est validé et/ou lors qu'un projet de texte sensible est identifié		
<b>Activité 1.4</b>	<b>Définir et mettre en œuvre un plan de communication</b>				
Tâche 1.4.1	Elaboration d'un plan de communication personnalisé par pays		Démarrage d'un plan de communication		
Tâche 1.4.2	Mise en œuvre du plan de communication dans les pays cibles		Publication de deux news sur le projet	Elaboration d'éléments de visibilité	Elaboration d'éléments de visibilité
<b>Activité 1.5</b>	<b>Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités et enjeux APV FLEGT et certification</b>				
Tâche 1.5.1	Préparation d'un programme de formation/sensibilisation				
Tâche 1.5.2	Réalisation de campagnes de formation/sensibilisation		Organisation de réunions d'information sur la certification et les possibles appuis par le programme PPECF Elaboration d'une liste d'entreprises candidates au coaching PPECF		Elaboration d'une liste d'entreprises candidates au coaching PPECF
<b>Activité 1.6</b>	<b>Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action</b>				
Tâche 1.6.1	Appui à la réalisation des diagnostics initiaux de certification		A programmer en fonction des candidatures identifiées en 1.5		
Tâche 1.6.2	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action, interaction avec les entreprises				
Tâche 1.6.3	Evaluation de l'évolution du niveau de conformité légale des entreprises selon les grilles de légalité				
<b>Activité 1.7a</b>	<b>Organiser le plaidoyer pour faciliter la reconnaissance de la certification tierce partie dans le processus APV FLEGT</b>				
Tâche 1.7a.1	Collecte d'information sur le processus de reconnaissance de la certification dans l'APV		Collecte d'information en prévision de l'élaboration d'un état des lieux		Collecte d'information en prévision de l'élaboration d'un état des lieux
Tâche 1.7a.2	Mise en œuvre d'études pour appuyer la reconnaissance dans les documents liés à l'APV FLEGT				

Description des activités		Cameroun	Congo	RDC	Gabon
Tâche 1.7a.3	Organisation de réunions de partage de connaissance et de plaidoyer				
<b>Activité 1.7b</b>	<b>Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus FLEGT et la certification</b>				
Tâche 1.7b.1	Mise en place d'un pool d'experts		Mise en place d'un pool d'experts		
Tâche 1.7b.2	Identification de projets de textes/d'exigences (réglementaire, APV, Certification)	Identification de projets de textes sensibles pour le secteur privé		Identification de projets de textes sensibles pour le secteur privé	Identification de projets de textes sensibles pour le secteur privé
Tâche 1.7b.2	Organisation du plaidoyer du SP pour la révision des documents normatifs et réglementaires	Information du secteur privé, collecte d'arguments et plaidoyer auprès de l'administration	Information du secteur privé, collecte d'arguments et plaidoyer auprès de l'administration	Information de l'ensemble du secteur privé, collecte d'arguments et plaidoyer auprès de l'administration	Information de l'ensemble du secteur privé, collecte d'arguments et plaidoyer auprès de l'administration
<b>Conclusion et recommandations</b>					
Conclusions spécifiques		NA	NA	NA	NA
Recommandations spécifiques		NA	NA	NA	NA

## 4.2 Evaluation de la mise en œuvre des activités par résultat attendu

Ce chapitre présente par pays, pour chaque activité et regroupé par résultat attendu :

- Le déroulement des activités, les actions et les résultats concrets, les réussites et les éventuelles difficultés rencontrées ;
- La progression des indicateurs (les livrables de niveau 1 et de niveau 2).

### 4.2.1 RA1 - Les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification

#### **Activité 1.1 : Doter les associations professionnelles de ressources humaines et de capacités organisationnelles suffisantes pour mettre en œuvre les projets FLEGT et certification**

##### **Déroulement des activités :**

**Cameroun** : L'évaluation des candidats avec le GFBC et la validation du candidat choisi a tardé en raison de la réorganisation de l'association. Le 12 décembre 2018, un nouveau délégué général a été nommé, en la personne de M. Valentin Mouyenga. Le 31 décembre, la validation du candidat choisi pour le poste de Référent FLEGT-Certification, Richard Fousséni Fétéke, était en attente de confirmation par le PPECF-COMIFAC.

Lors de l'élaboration de la convention de collaboration entre l'ATIBT et le GFBC, il était prévu que TFM Consulting fasse l'encadrement du référent du Cameroun, en le combinant avec d'autres missions pour le GFBC et un budget a été accordé pour cela par l'ATIBT. Il reste pour le GFBC actuellement à formaliser cet engagement avec TFM Consulting.

**Congo** : Le référent FLEGT-Certification a été contractualisé dès fin juillet, en même temps qu'un coordinateur de projet FAO et une assistante administrative, comptable et logistique. L'ensemble du personnel du bureau de l'ATIBT au Congo a été formé aux usages d'outils de gestion technique et financière du projet, tels que des modèles de compte-rendu de réunions et de missions, ainsi que des rapports hebdomadaires, des feuilles de présence, des autorisations de sortie de caisse, et les livres de caisse et de banque.

##### **Lancement du bureau ATIBT Congo**

Grâce à la contractualisation du référent FLEGT-Certification, et au projet FAO, l'ATIBT a pu ouvrir un bureau à Brazzaville au Congo. Dès son installation, le bureau, et spécialement le référent, a été très sollicité par les différents représentants du secteur privé. Que ce soit des sociétés individuelles, les syndicats UNIBOIS et UNICONGO, ou encore des autres parties prenantes de l'APV congolais, tous reconnaissent le rôle fédérateur que joue l'ATIBT au Congo.

Ces formations, ainsi que l'appui à la coordination ont été effectués à travers de 4 missions d'appui (2 en juillet par C. Duhesme et C. Renard, 1 en septembre et 1 en octobre par J. Lardit). Trois des quatre missions ont été financées à travers le contrat ATIBT-FRMI pour un appui technique à la mise en œuvre de l'APV FLEGT au Congo (AFD/DFID).

Depuis le mois d'octobre, la tenue de réunions hebdomadaires entre l'équipe de coordination ATIBT et les membres du bureau au Congo a été instaurées. Elles permettent de faire le bilan de façon structurée des activités hebdomadaires et de définir les priorités pour la semaine suivante.

Lors du prochain semestre, une analyse de besoin de formations sera effectuée pour le personnel des associations professionnelles partenaires. L'objectif des formations sera de renforcer les capacités nécessaires pour la mise en œuvre des activités de projet.

**Gabon** : Après une demande de PPECF au cours du mois de juillet, pour collecter plus d'informations auprès des références du candidat choisi pour le Gabon, et la finalisation et soumission du rapport d'évaluation des candidats, le choix de Hugues Serge Mouidy a été validé par le PPECF-COMIFAC le 4 octobre 2018. Il a été contractualisé et installé dans son poste de travail le 22 novembre 2018.

Depuis son installation, les formations à l'usage des outils de gestion ont commencé. L'usage des modèles de compte-rendu de réunion, feuilles de présence, et de l'enregistrement des dépenses conformes aux codes analytiques des projets, sont bien acquis. L'usage des outils de gestion financière est assuré par la comptable de l'UFIGA et supervisé par sa déléguée générale.

Puisque la coordinatrice des projets FLEGT est installée au sein des bureaux de l'UFIGA, des missions d'appui depuis Nogent-sur-Marne ne seront pas nécessaires. En revanche, la coordinatrice se rendra à Nogent deux fois par an pour des réunions de coordination avec l'équipe ATIBT et des bailleurs de fonds.

Lors du prochain semestre une analyse de besoin de formations sera effectuée.

**RDC** : en raison de la forte instabilité politique en RDC, dû à plusieurs reports des dates des élections présidentielles et parlementaires, il était inenvisageable d'obtenir un certificat de gestion forestière durable ou de légalité. Ainsi l'évaluation des trois candidats et la soumission du choix à PPECF-COMIFAC n'ont eu lieu qu'en fin d'année. La candidature présélectionnée d'Éric Gitadi, a été soumise le 12 décembre 2018 au PPECF-COMIFAC.

En raison de l'instabilité politique et du faible potentiel de candidats à la certification, le poste sera d'abord à mi-temps.

### Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 6 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.1

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
<b>Livrable de niveau 1*</b>				
Conventions entre ATIBT et AP partenaire	En cours d'élaboration	Accord de siège	Signé le 06/11/18	En cours d'élaboration
Fiche de poste / TDR des référents	Publié le 26/02/18	Publié le 26/02/18	Publié le 26/02/18	Publié le 26/02/18
Contrats de prestation des Référents FLEGT-Certification	Choix validé par PPECF-COMIFAC	Signé le 25/07/18	Signé le 22/11/18	Choix validé par PPECF-COMIFAC
Rapports d'analyse de besoins de formation des AP				
Feuilles de route personnalisées (par pays)		Oui	Oui	
Outils de gestion de projet		<ul style="list-style-type: none"> <li>- CR réunion</li> <li>- Rapport mission</li> <li>- Ordre de mission</li> <li>- Fiche de per diem</li> <li>- Feuille de présence</li> <li>- Rapport hebdomadaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CR réunion</li> <li>- Feuille de présence</li> <li>- Rapport hebdomadaire</li> <li>- Reporting financier établi.</li> </ul>	

		- Outils de gestion comptable et process de validation mis en place		
<b>Indicateur de délivrance (%)</b>	<b>50%</b>	<b>90%</b>	<b>75%</b>	<b>50%</b>
<b>Livrable de niveau 2</b>	<b>Indicateurs de fonctionnement</b>			
Attestations de formation / compte rendu de sensibilisation**	Nombre et de sujets de formation			
Rapports de mission d'encadrement	Nombre de rapports de mission			
	4			
CR de réunion de partage d'expérience entre AP	Nombre et thématiques abordés			
Rapports hebdomadaires	Nombre de rapports hebdomadaires			
	6			
	1			

\* avec précision du nom de fichier et numéro d'annexe

\*\* Camille Renard a accompagné l'équipe du Congo en 2018 sur les processus internes, comptabilité, gestion de trésorerie, reporting financier, process bailleur. Au Gabon, elle est en contact sur les sujets communication et reporting financiers.

*4.2.2 : Les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois*

**Activité 1.2 : Réaliser d'un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois dans chaque pays**

**Déroulement des activités :**

**Cameroun :** Un état de lieux des sociétés membres de 4 associations professionnelles représentants des PME/PMI et artisans de la filière bois est en cours de réalisation. L'étude est réalisée dans le cadre d'un contrat de subvention du GFBC avec le programme FAO UE FLEGT.

**Congo :** Les termes de référence ont été élaborés et publiés. Des 5 dossiers reçus, 3 étaient complets et donc recevables (Obbois, Terea, Dr Ngoya Kessy). L'évaluation des 3 dossiers est en cours.

**Gabon :** Les termes de référence sont en cours d'élaboration, ainsi qu'une annonce qui sera placée dans le journal national l'Union.

**Le GFBC prend de l'avance**

En attendant le contrat de subvention PPECF, et grâce à une subvention du programme FAO UE FLEGT, le GFBC a commencé une étude de lieux des PME/PMIE et artisans affiliés à quatre associations professionnelles de la filière

**RDC :** NA

**Revue des livrables et indicateurs :**

Tableau 7 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.2

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
<b>Livrable de niveau 1</b>				
TDR de l'étude d'état des lieux du SP	Partiels	Oui	En cours	

Contrat de prestation avec le consultant	Oui, partiel			
Rapports d'étude d'état de lieux des acteurs du secteur privé				
Rapport publique de la cartographie des acteurs				
<b>Indicateur de délivrance (%)</b>	<b>30%</b>	<b>15%</b>	<b>5%</b>	<b>0%</b>

### Activité 1.3 : Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle et une veille réglementaire

#### Déroulement des activités :

**Cameroun** : NA

**Congo** : Deux procédures ont été élaborées : une pour la collecte, l'analyse et l'archivage des textes réglementaires et une pour la collecte, l'analyse et l'archivage des documents APV FLEGT, REDD et Certification, ainsi que des réunions sur ces processus.

Une archive numérique des textes réglementaires a été mise en place et les échanges sont régulièrement mis en œuvre pour collecter des projets de texte. La création d'un système d'archivage papier est en cours. La dernière étape à mettre en œuvre est la codification des documents et la création d'un index, permettant de les retrouver de façon efficace.

Des échanges ont également lieu avec les parties prenantes de l'APV FLEGT et un calendrier des réunions et autres événements est tenu à jour.

La mise en œuvre de cette veille se fait par la participation aux différentes réunions de mise en œuvre de l'APV, et par des mails d'information à destination des entreprises et associations professionnelles. Cette veille a permis l'identification du projet de normes et prescription des plans d'aménagement simplifiés, et du projet de nouveau code forestier (cf. activités 1.7b de plaidoyer).

**Gabon** : Une procédure de veille réglementaire a été élaborée pour la collecte, l'analyse et l'archivage des textes réglementaires. La création de l'archive numérique est en cours, et des échanges avec l'administration au sujet de nouveaux projets de textes réglementaires sont réguliers. La veille sera disponible sur le nouveau site web de l'UFIGA (en construction) et elle sera consultable par tous les visiteurs.

Concernant la veille informationnelle, l'annonce de réunions au Gabon est très irrégulière et en dernière minute. De plus, le processus de négociation APV est au ralenti. Pour ces raisons, la procédure de collecte, l'analyse et l'archivage des documents APV FLEGT, REDD et Certification, ainsi que des réunions sur ces processus, n'est pas encore élaborée.

**RDC** : NA

#### Deux procédures de veille :

##### La veille informationnelle et la veille réglementaire :

La veille est composée de deux procédures : une pour les textes réglementaires et une pour les informations FLEGT, REDD+ et certification.

Après analyse, les textes réglementaires valides et les documents APV, RBUE, REDD+ et certification, sont archivés selon les thématiques.

Chaque procédure connaît aussi un dossier « vivant », qui d'une part permet un suivi des projets de texte et du plaidoyer, et d'autre part contient un calendrier à jour des réunions d'intérêt pour les acteurs privés de la filière forêt-bois.

**Revue des livrables et indicateurs :**

Tableau 8 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.3

Livrables/indicateurs	Cameroon	Congo	Gabon	RDC
<b>Livrable de niveau 1</b>				
Procédures de veille informationnelle		Oui	En cours	
Procédure de veille réglementaire		Oui	Oui	
Dossiers d'archives documentaires (numérique et/ou papier)		En cours	En cours	
<b>Indicateur de délivrance (%)</b>	<b>0%</b>	<b>80%</b>	<b>60%</b>	<b>0%</b>
<b>Livrable de niveau 2</b>				
<b>Indicateurs de fonctionnement</b>				
Archives documentaires mise à jour (numériques et papier)	Nombre de textes identifiés dans le JO			
Liste des projets de textes réglementaires et des documents SVL ou de certification en cours d'élaboration ou de révision	Nombre de projets de textes obtenus			
		2		
Supports de partage d'information sur les textes/documents (mail, whatsapp, site internet, dossier Dropbox)	Nombre de mails d'information			
		3		

**Activité 1.4 : Définir et mettre en œuvre un plan de communication**

### Déroulement des activités :

**Cameroun** : Une première version de plan de communication a été élaborée dans le cadre des projets FAO, il sera complété et finalisé après l'étude d'état de lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois.

**Congo** : Une première version de plan de communication et d'une liste de contacts ont été élaborés. Ils restent tous les deux à compléter. Néanmoins plusieurs activités de visibilité et de partage d'expériences ont déjà été mises en œuvre.

Cinq articles ont été publiés dans le Newsletter ATIBT. L'ouverture du bureau au Congo, le lancement des activités du projet, la participation au forum de la Gouvernance à Brazzaville d'octobre, sur les avancées de l'ATIBT Congo et de ses actions de plaidoyer et enfin, sur les principaux résultats du projet APV FLEGT Congo.

Un atelier national de lancement du projet a été organisé le 19 septembre 2018 à Brazzaville, rassemblant près de 49 participants. L'atelier a été mentionné dans 5 journaux, dont le journal national « Dépêches de Brazzaville ». Les participants ont salué l'initiative du projet, qui marque un engagement plus actif du secteur privé dans la mise en œuvre de l'APV FLEGT. Les prévisions d'activités dans le domaine de plaidoyer commun du secteur privé, et de l'appui à la certification ont été particulièrement appréciées.

L'ATIBT a organisé une session sur la certification vérifiée tierce partie lors du Forum pour la Gouvernance (CIDT) à Brazzaville le 30 octobre 2018 à Brazzaville. Elle a mobilisé plusieurs sociétés forestières pour partager leurs expériences avec la certification et la gestion durable des ressources forestières dans les domaines sociaux, fauniques et de transparence.

**Gabon** : L'UFIGA a donné priorité à sa visibilité. En effet, c'était le seul AP partenaire sans logo. Dès le début du projet, l'UFIGA s'est doté d'un logo, d'un slogan, d'un dépliant et d'un kakémono. Le slogan de l'UFIGA qui est désormais affiché dans l'entête des courriers est : « Ensemble, gérons durablement la forêt pour accroître la richesse naturelle et contribuer au progrès social ».

Deux articles ont été publiés dans la Newsletter ATIBT, un pour présenter le référent FLEGT-Certification et un sur la décision présidentielle de rendre la certification vérifiée tierce partie obligatoire.

**RDC** : La FIB a également donné priorité à sa visibilité. Un kakémono a été produit à cet effet, et bien avant la signature de la convention de collaboration ATIBT-FIB et la signature de la mise à disposition de E. Gitadi comme référent FLEGT-Certification.

### Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 9 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.4

Les projets FLEGT-REDD et FLEGT-IP sont financés par :  FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Le programme PPECF2 est financé par :  KfW  
Bank für Sozialwirtschaft

Le contenu de la présente relève de la seule responsabilité de l'ATIBT et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'UE, FFEM ou KfW.

**Le secteur privé s'exprime**

A travers ce projet, l'ATIBT et ses partenaires sont de plus en plus présents dans la presse !

Congo : La news sur l'ouverture du bureau au Congo a été partagée par de nombreux sites : Bois international, site du PFBC ! Sur le site internet ATIBT, c'est la news qui a été la plus lue avec près de 115 lecteurs uniques. Cela montre un fort intérêt des actions de l'ATIBT dans le Bassin du Congo.

Au sein de la presse locale, au Congo, 3 articles de presse et une émission télévisée ont présenté l'atelier de lancement des projets ATIBT Congo. Le site APV FLEGT Congo a fait référence aux activités de l'ATIBT Congo.

Pour les autres pays, les AP sont en train de renforcer leurs outils de communications (Site internet, logos...). Les articles relayés par ATIBT sur les actions de ses partenaires dans le cadre du projet et sur les nombreux sujets de plaidoyer permettent également de mettre en avant les nombreuses activités de ces syndicats.

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
<b>Livrable de niveau 1</b>				
Plan de communication		En cours	En cours	
Matériel de communication (logo, kakémono, dépliant)			Logo, kakémono, dépliant, slogan	Kakémono
Sites internet AP Partenaire / Page ATIBT (Congo)				
<b>Indicateur de délivrance (%)</b>	<b>0%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>10%</b>
<b>Livrable de niveau 2</b>				
<b>Indicateurs de fonctionnement</b>				
CR partagés des réunions nationales et internationales FLEGT ou certification	Nombre de mails avec compte-rendu			
		1	1	
Présentations faites lors des réunions nationales et internationales FLEGT ou certification	Nombre de recommandations			
		3	1	
Supports de partage d'information générale sur le secteur et les thématiques FLEGT et Certification (mail, WhatsApp, site internet, dossier Dropbox)	Nombre de mails d'information			
		2	12	
Articles dans les Newsletters de l'ATIBT	Nombre d'articles dans la newsletter ATIBT			
		2	2	

4.2.3 RA3 Le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit

**Activité 1.5 : Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités et enjeux liées aux processus APV FLEGT et aux différents systèmes de certification**

**Déroulement des activités :**

**Cameroun :** Dans le cadre d'un de ses projets financés par le Programme FAO-UE FLEGT, le GFBC a organisé de la sensibilisation des PME/PMI camerounaises au sujet de l'importance d'achat du bois légal.

**Congo :** Deux réunions d'information sur la certification et sur le programme PPECF ont été organisées. La première a été organisée par le PPECF à Pointe Noire, et assisté par le référent FLEGT-certification lors du premier mois de prise de fonctions, le 18 août 2018. La deuxième était animée par le référent à Ouessou le 29 septembre 2018.

Suite à ces réunions, et aux prises de contact individuelles avec les sociétés identifiées comme candidates potentielles pour bénéficier d'un appui PPECF à la certification, une liste de suivi a été élaborée. Le 31 décembre 2018, 6 sociétés figuraient sur cette liste, dont 3 nouvelles sociétés, 1 qui souhaite faire certifier un deuxième permis, et 2 qui souhaitent un appui pour résoudre une non-conformité (voir également la liste de suivi des sociétés candidates du Congo dans l'Annexe 16).

Un plan de formation sera élaboré suite aux résultats des premiers diagnostics et de l'étude d'état de lieux des acteurs privés de la filière forêt-bois.

**Gabon :** Dès le démarrage de la phase II du programme PPECF, l'UFIGA a tenu des réunions avec ses membres pour les informer sur le programme, et cinq sociétés se sont montrées intéressées dans un appui PPECF pour leurs démarches de certification vérifiée tierce partie.

Ensemble avec le PPECF, une réunion d'information pour les sociétés asiatiques a également été organisée au sein des locaux de l'UFIAG (Union des forestiers et industriels asiatiques du Gabon).

Lors de l'installation du référent FLEGT-Certification, une autre société candidate au coaching PPECF, aux capitaux gabonais, s'est ajoutée à la liste, portant le nombre total des sociétés candidates à six.

**RDC :** NA

**Revue des livrables et indicateurs :**

Tableau 10 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.5

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
<b>Livrable de niveau 1</b>				
Liste des besoins de formation pour les entreprises				
Programme de formation par groupe d'acteur				
Support de formation				
<b>Indicateur de délivrance (%)</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Livrable de niveau 2</b>				
	<b>Indicateurs de fonctionnement</b>			
	Nombre et sujets de formation			

**Réunion de sensibilisation des entreprises nord Congo**

Cette réunion, qui a rassemblé 8 participants, représentant 5 entreprises, avait pour objectif de d'informer les entreprises sur les missions et objectifs du PPECF, sur les possibilités d'appui à la démarche de certification, mais aussi de recueillir les avis des entreprises sur le processus APV FLEGT et la certification forestière.

Toutes les entreprises présentes à la réunion se sont montrées intéressées par les opportunités du programme PPECF, aussi bien pour le coaching que pour le maintien des certificats existants.

Attestation de formation ou compte rendu de sensibilisation		2		
Liste des entreprises candidates au coaching PPECF	Nombre d'entreprises identifiées			
		6	6	

**Activité 1.6 : Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action, chez les entreprises candidates à un appui du PPECF**

**Déroulement des activités :**

**Cameroun :** NA

**Congo :** Aucun diagnostic n'a été réalisé lors du premier semestre du projet, mais grâce aux activités d'information par le référent FLEGT-Certification, trois candidats ont demandé un diagnostic pour début 2019 (SEFYD, SIFCO et ACI). Deux de ces sociétés sont basées dans le Nord du Congo (proche de la frontière avec le Cameroun) et une dans le Sud.

**Gabon :** Quatre diagnostics ont été réalisés avant le démarrage du projet (BSO en 2013 et SOMIVAB, SBL et TTIB au 1<sup>er</sup> trimestre 2018). Lors de la période juillet-décembre 2018 (période de l'actuel rapport), un diagnostic a eu lieu dans la société ASI du 11 au 17 septembre, sans la participation du référent FLEGT-Certification qui a été contractualisé plus tard.

**Un grand intérêt pour la certification par les sociétés asiatiques**

Aussi bien au Congo qu'au Gabon plusieurs sociétés asiatiques se sont montrées intéressées de s'engager à la certification via le programme PPECF.

Des sociétés qui ont fait l'objet de diagnostics, seule BSO n'a pas encore signé de contrat de coaching avec le PPECF. SOMIVAB a signé un contrat avant le démarrage de l'actuel projet, et SBL, TTIB et ASI ont respectivement signé le 8 octobre, le 5 octobre et le 13 décembre 2018.

Un diagnostic (SEEF) a été planifié pour avoir lieu au début de l'année 2019.

**RDC :** NA

**Revue des livrables et indicateurs :**

Tableau 11 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.6

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
<b>Livrable de niveau 1</b>				
Liste des bureaux d'étude accompagnateurs et de fournisseurs de service (études, formation)			TEREA TMF Consulting	
Modèle tableau de suivi du plan d'action (Annexe du rapport de mission)				
Modèle de checklist de vérification des exigences de légalité FLEGT				
Rapport d'analyse de l'évolution générale du niveau de conformité légale				
<b>Indicateur de délivrance (%)</b>				
<b>Livrable de niveau 2</b>	<b>Indicateurs de fonctionnement</b>			
	Nombre et noms des entreprises ayant signé une convention avec PPECF			

Tableau de suivi des entreprises candidates au coaching actualisé			5	
Rapports de diagnostic intégrant les contributions du référent (partie sociale) – confidentiel	Nombre de rapports de diagnostic			
Rapports d'état d'avancement du plan d'action actualisé (fiche navette PPECF et checklist de diagnostic actualisées et complétées) – confidentiel	Nombre de rapports de suivi			
Rapport d'évaluation du niveau de légalité (sur base de la checklist) - confidentiel	Nombre de rapports d'évaluation de la légalité			

*4.2.4 RA4 La certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo.*

**Activité 1.7a : Organiser le plaidoyer pour faciliter la reconnaissance de la certification tierce partie dans le processus APV FLEGT**

À noter que cette activité a été créée et plus précisément détaillée lors du rapport de démarrage, suite à une demande du PPECF de mettre l'accent sur cette thématique. Les feuilles de route ne prévoyaient pas d'activité concrète sur ce sujet au premier semestre. Néanmoins, certaines actions ont pu être menées, afin de préparer les activités à mener pour appuyer cette reconnaissance, notamment faire l'état des lieux des processus de reconnaissance, organiser le plaidoyer du SP, mettre en œuvre des études pour orienter les décisions et modalités de reconnaissance, et organiser des séances de formations auprès des acteurs, notamment l'administration (cf. activités prévues détaillées dans le rapport de démarrage).

**Déroulement des activités :**

**Cameroun : NA**

**Congo** : Au premier trimestre, il n’y avait pas encore d’activités concrètes planifiées au sujet de la reconnaissance de la certification tierce partie. La participation depuis septembre de l’ATIBT Congo aux réunions APV (GTC et CCM) et le démarrage de ses activités d’information sur la certification, ont aidé à mettre le sujet certification sur l’agenda. Ainsi, lors de la réunion du CCM N°9, le 21 et 22 novembre 2018, la recommandation 4 a été formulée comme suit : « *Finaliser la procédure de reconnaissance des standards/schémas de certification et mobiliser les fonds pour sa mise en œuvre* ».

Les différents documents existants sur le processus de reconnaissance de la certification privée dans le SVL ont été compilés par le référent. Ils seront analysés pour faire un état des lieux de ce processus et identifier les actions à mener pour définir le plaidoyer et orienter les étapes suivantes.

#### **Le Congo décide d’avancer sur la reconnaissance de la certification dans son APV**

L’APV Congo prévoit la possibilité pour l’IGEF de reconnaître des systèmes de certification privés sur la base d’une évaluation formelle.

Le MEF a organisé les premiers échanges sur la reconnaissance des standards de certification avec les parties prenantes en 2014. Ensuite, entre novembre 2016 et mars 2017, le MEF, avec le support de l’UE, a mobilisé une consultance pour l’élaboration d’une « *procédure standardisée d’évaluation de la conformité des standards de certification au regard des exigences du SVL* ».

Toutefois, ces premiers travaux n’ont pas permis la tenue d’une réunion de validation et certains points de la procédure proposée n’ont pas pu faire l’objet d’un consensus. De plus, elle se focalise sur la première étape de la reconnaissance des systèmes privés de certification : la comparaison des standards de certification privés avec les exigences de l’APV. Or, comme c’est prévu dans l’APV, l’objectif final de la reconnaissance de la certification est l’émission de certificats de légalité pour les entreprises certifiées.

La procédure déjà existante doit donc être complétée afin de décrire l’ensemble du processus, objet de la recommandation du CCM N°9.

**Gabon** : Le 22 et 23 novembre 2018, l’ensemble des représentants des associations professionnelles, ainsi que leurs membres, ont participé au Forum sur la généralisation de la certification sur les activités de la filière forêt-bois au Gabon, organisé à l’ANPI. Ce forum faisait suite à la déclaration présidentielle de 26 septembre obligeant toutes les sociétés forestières d’être certifiées FSC en 2022. Le plaidoyer du secteur privé portait sur une certification obligatoire par étape (d’abord légalité, ensuite gestion durable) et le danger de ne promouvoir qu’un standard de certification. Les représentants de la Délégation Européenne et de l’ATIBT ont recommandé d’intégrer la reconnaissance des certificats vérifiés tierce partie, dans le processus de négociation APV FLEGT.

**RDC** : NA

#### **Revue des livrables et indicateurs :**

Même si les préparations ont été faites lors de ce premier semestre, des livrables, comme définis dans le rapport de démarrage, sont attendus pour le deuxième semestre et seront présentés en format de tableau dans le prochain rapport semestriel.

#### **4.2.5 RA5 Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé**

#### **Activité 1.7b : Structurer et renforcer le plaidoyer de l’ensemble du secteur privé dans la révision du cadre réglementaire, et dans les processus FLEGT et certification**

Les projets FLEGT-REDD et FLEGT-IP sont financés par :  FONDS FRANÇAIS POUR L’ENVIRONNEMENT MONDIAL



Le programme PPECF2 est financé par :  KfW  
Bank aus Verantwortung

Le contenu de la présente relève de la seule responsabilité de l’ATIBT et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l’avis de l’UE, FFEM ou KfW.

### Déroulement des activités :

**Cameroun** : Seules des concertations avec les membres du GFBC ont eu lieu.

**Congo** : Un pool d'expert a été composé et au 31 décembre 2018, cette liste contenait 14 experts nationaux. Trois projets de textes ont fait l'objet de plaidoyer commun.

Le premier a été organisé grâce à l'appui du projet d'Appui à l'APV (AFD/DFID) et concernait le projet de texte « Prescriptions pour la mise en œuvre des plans d'aménagement simplifiés sur les volets sociaux, environnementaux et fauniques ». Une réunion d'explication et de concertation a été organisée à Pointe Noire, et 3 représentants des sociétés ont présenté et défendu les positions communes du secteur privé lors de la réunion de concertation nationale le 27 juillet 2018. La majorité des propositions d'UNIBOIS ont été honorées par l'administration. Cette activité a reçu de l'appui technique de TMF Consulting.

Le deuxième projet de textes était les « Normes et directives pour l'élaboration des plans d'aménagement simplifiés ». Deux séances d'explication et de concertation avec l'ensemble des PME ont été organisées à Pointe Noire, suivi de trois jours de plaidoyer à Brazzaville. Cette activité a reçu de l'appui technique de ODW consulting. Les réunions de concertation à Brazzaville étaient laborieuses et longues, mais pour ce projet de texte, la majorité des propositions du secteur privé ont aussi été prises en compte. La dernière réunion a eu lieu le 29 novembre 2018.

Le troisième projet de texte a été obtenu grâce aux activités de veille réglementaire de l'ATIBT. Il concerne le projet de texte de nouvelle loi forestière. L'ATIBT a mobilisé l'ensemble du secteur privé à travers des mailings et des réunions avec UNIBOIS et UNICONGO à Brazzaville. Un premier courrier commun a été adressé au premier ministre pour lui faire part des inquiétudes du secteur privé au sujet de certaines dispositions dans le projet de texte. Les copies de cette lettre ont également été partagées avec les partenaires au développement (DUE, AFD, Banque mondiale et FAO). L'élaboration des TdR pour faire appel à un expert juridique et fiscal avait démarré en décembre 2018. L'organisation de plaidoyer pour ce texte sera poursuivie en 2019.

**Gabon** : L'UFIGA a mobilisé l'ensemble des représentants des AP de la filière bois au Gabon pour plusieurs réunions nationales ou rencontres avec l'administration. En général, les AP se concertaient d'avance et faisaient chacune des propositions spécifiques pour ses membres, mais complémentaires entre elles. Les plaidoiries du secteur privé concernaient les sujets suivants :

- Diminution du taux de la redevance AGEOS (Agence d'observation spatiale), non sur la surface de la concession forestière, mais sur la surface de l'assiette annuelle de coupe et de l'assiette (pour inclure

### Le SP congolais se mobilise sur le nouveau projet de code forestier

La nouvelle version du projet de code forestier présente de nombreuses modifications apportées en dehors du cadre de concertation mené entre 2015 et 2017. L'ATIBT Congo a fait une analyse de l'incidence de ces modifications sur l'avenir du secteur forestier, l'a partagée auprès des entreprises du SP, et a initié la rédaction d'un courrier commun après recueil et prise en compte des réactions des forestiers. Ce courrier commun, co-signé par UNICONGO, UNIBOIS et ATIBT, portait sur les articles suivants :

- L'Article 96 sur la transformation intégrale des grumes sur territoire Congolais ;
- L'Article 100 sur l'interdiction faites aux sociétés détenues à 100% par des capitaux étrangers d'exercer au Congo ;
- Les Articles 102-106 sur le partage de production de grumes, et ;
- L'Article 186 sur la redevance de 15% sur le chiffre d'affaires.

A la date de la fin de période de ce rapport, une nouvelle version du projet de loi a été élaborée et est en discussion au conseil de cabinet. Le projet s'attachera à obtenir d'avantage d'informations sur cette nouvelle version, et à continuer l'animation de la concertation.

d'autres acteurs que les sociétés forestières), définis dans un arrêté et repris dans la loi de finance 2018 ;

- Inclusion des activités pour la valorisation des rébus de l'industrie, le traitement de déchets,
- L'organisation de formations dans la feuille de route du PAFFB (propositions faites lors des réunions préparatoires pour la mise en œuvre du projet) ;
- Amélioration de l'évacuation des produits de bois et du respect de délais de contrats (à travers des réunions collectives avec les représentants des armateurs).

**RDC** : Suite à une étude comparative de la législation provinciale applicable aux acteurs privés de la filière forêt-bois, la FIB a démarré un plaidoyer auprès de l'administration centrale pour revoir et homogénéiser la fiscalité dans les provinces. Ce plaidoyer est encore en cours.

### Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 12 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7b

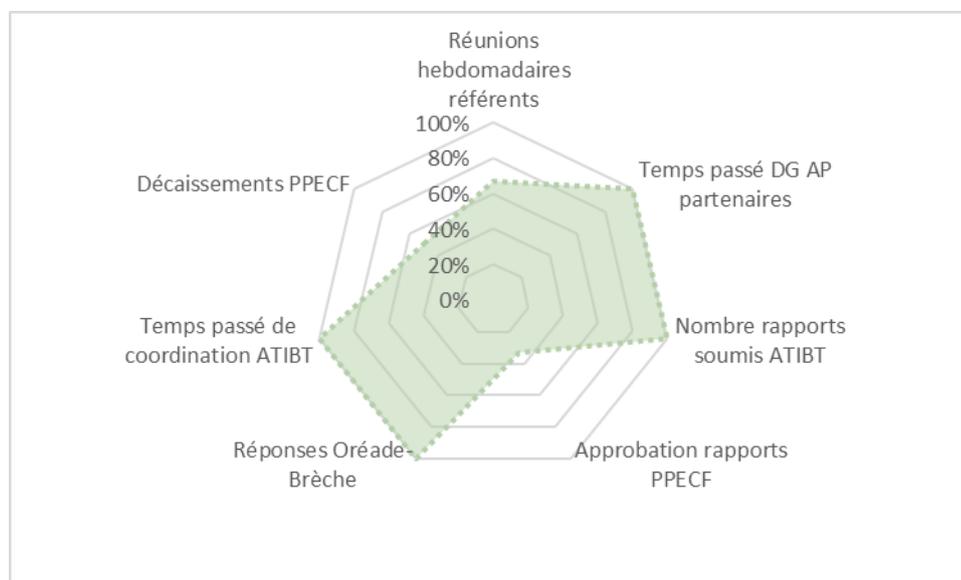
Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
<b>Livrable de niveau 1</b>				
Liste pool d'experts		Oui, et par thématique		
Méthodologie ou procédure concernant l'organisation de concertation pour des nouveaux projets de texte				
<b>Indicateur de délivrance (%)</b>	<b>0%</b>	<b>50%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Livrable de niveau 2</b>				
<b>Indicateurs de fonctionnement</b>				
TDR expert pour l'analyse des projets de texte/document (réglementaires, techniques APV ou certification)	Nombre de TDR			
		1+1 draft		
Contrat de consultance pour l'analyse des projets de texte/document	Nombre de contrat de consultance			
		1		
Rapport d'analyse des projets de texte/document (réglementaires, techniques APV ou certification)	Nombre de rapports d'analyse des projets de texte/document			
		1		
CR de réunions de concertation interne avec les sociétés	Nombre de comptes-rendus de concertation avec les sociétés			
		1+1 courrier commun		
CR de réunions de restitution des résultats d'étude et/ou de réunions de concertation avec parties prenantes	Nombre de comptes-rendus de concertation avec les parties prenantes			
		1		

### 4.3 Evaluation du suivi de la gestion du projet par l'ATIBT

Actualisation du graphique radar pour le suivi de la gestion du projet par l'ATIBT, selon les indicateurs et critères suivants :

- Suivi des relations avec les référents (% de réunions hebdomadaires effectuées) ;
- Suivi des relations avec les AP (% de temps de participation du DG/temps réservé dans le budget) ;
- Suivi technique ATIBT (% de rapports soumis/rapports planifiés) ;

- Suivi des relations avec le PPECF (% de rapports approuvés/rapports soumis) ;
- Suivi des relations avec Oréade-Brèche (% de réponses/questions de conseils et planification) ;
- Suivi de temps de coordination et encadrement ATIBT (% de temps passé/temps réservé dans le budget) ;
- Suivi financier ATIBT (% de décaissements reçus/planning).



Les réunions hebdomadaires n'ont qu'un score de 66% car ces réunions n'ont été installées qu'au mois d'octobre. Auparavant, des réunions avaient lieu très régulièrement mais de façon ponctuelle sur base de sujets soulevés par l'équipe à Nogent, ou de Brazzaville.

Des six rapports soumis, seuls deux ont été validés durant la période (les rapports d'évaluation de candidats pour le Congo et pour le Gabon). Deux autres rapports (les rapports d'évaluation des candidats pour le Cameroun et la RDC) n'ont été soumis que mi-décembre et des validations sont prévues pour début janvier.

En revanche deux autres rapports (un bilan d'activités et de dépenses entre janvier et juin, et la note d'avancement du premier trimestre) n'ont pas été validés. Ces deux rapports ont fait l'objet de beaucoup d'échanges avec l'équipe de gestion PPECF. Pour le format et les éléments livrables, peu de directives avait été précisé dans le contrat, ce qui a fortement contribué à une mauvaise compréhension des besoins. Le premier rapport devait servir à rembourser le temps et les frais dépensés pour les activités déjà mises en œuvre en prévision du futur contrat de subvention. Ce qui devait d'abord être un simple cumul de temps et de dépenses effectués, accompagné de livrables produits durant la période, est devenu une documentation de plus en plus détaillée. Les demandes de justifications devant tellement disproportionnées par rapports aux sommes concernées, l'ATIBT a finalement décidé de ne plus perdre du temps avec ce rapport et d'annuler la demande de remboursement de frais rétroactifs.

Le deuxième rapport concernait la note trimestrielle, permettant de déclencher un prochain décaissement. Ce rapport qui est exigé dans le contrat de subvention est mentionné comme « un rapport d'avancement synthétique succinct (de l'ordre de 3 pages) », et ne faisait référence à aucun modèle. La version envoyée par l'ATIBT le 5 octobre n'a pas été validé. Après de nombreux échanges il a été décidé d'élaborer un rapport de démarrage. Il n'a pas été proposé de modèle de rapport de démarrage par le PPECF, l'élaboration de ce modèle a donc fait l'objet de nombreux échanges pour répondre aux différentes exigences et attentes du

PPECF, retardant d'autant les activités de coordination pour démarrer le projet dans l'ensemble des pays cibles.

## 5 EVALUATION DE LA PROGRESSION DES INDICATEURS DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

### 5.1.1 OS1 -Augmentation des surfaces forestières certifiées

#### Indicateur 1 : Augmentation des surfaces certifiées FSC, PAFC, légalité

Tableau 13 - Surfaces des forêts certifiées dans les pays cibles par certificat et par date de rapport (Sources : info.fsc.org, Bureau Veritas, NEPCon et Control Union)

Certificat	mi-2018	fin 2018	mi-2019	fin 2019	mi-2020
FSC FM/COC	4 865 285	4 493 679			
PAFC	596 822	596 822			
Légalité+ <sup>2</sup>	6 959 519	6 474 714			
<b>TOTAL<sup>3</sup></b>	<b>12 421 626</b>	<b>11 565 215</b>			

Pour ce premier semestre, on constate une perte d'environ 1 millions d'ha des forêts certifiées tierce partie, dont presque 400 000 d'hectares certifiées FSC FM/COC et un peu plus de 600 000 d'hectares certifiées Légalité +. Ces pertes sont principalement dues à la situation financière fragilisée du groupe Rougier et à la situation politique conflictuelle dans le Sud-Ouest du Cameroun.

Ces deux facteurs comptent parmi les risques identifiés dans le rapport de démarrage du projet. Ils sont difficiles à atténuer par les activités de projet. Cependant, l'augmentation du nombre de sociétés et surfaces certifiées tierce partie, grâce aux projet PPECF, diminuera le nombre de sociétés illégales, ainsi l'impacts de leur concurrence déloyale sur les marchés, ce qui devrait renforcer la situation financière des sociétés certifiées.

#### Indicateur 2 : Augmentation du nombre de candidats au coaching PPECF, via l'intervention des AP partenaires et/ou l'ATIBT

Tableau 14 - Nombre de sociétés ayant signé un accord de coaching avec le PPECF par période de rapport

Pays	Juil-Déc 2018	Jan-Juin 2019	Juil-Déc 2019	Jan-Juin 2020
Cameroun	0			
Congo	0			
Gabon	3			
RDC	0			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>			

Trois accords ont été signés au Gabon, grâce à la sensibilisation de l'UFIGA et à la suite des diagnostics effectués par le PPECF. Lors de ce premier semestre, 3 nouvelles sociétés, 3 au Congo (SIFCO, SEFYD et ACI) et 1 au Gabon (SEEF) ont fait une demande d'un diagnostic auprès de PPECF. Leurs demandes ont été validées et des diagnostics sont planifiés pour le premier trimestre de 2019.

### 5.1.2 OS2 - Prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV

#### Indicateur 3 : Prise en compte de la certification tierce partie dans le texte de l'APV FLEGT

Les différentes étapes de progrès de cet indicateur sont :

<sup>2</sup> Certification de légalité + : certification OLB, Legal source, TLV, CW

<sup>3</sup> A noter que certaines surfaces sont doublement certifiées (tel que FSC/OLB, ou FSC/PAFC)

- Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation APV (ni l'accord, ni ses annexes) ;
- Des études sont en cours pour analyser comment elle est prise en compte dans l'APV signé, ou le cas échéant, comment et où elle pourrait être insérée dans la documentation APV ;
- Une proposition ou des propositions de texte à insérer dans la documentation APV FLEGT a (ont) été élaborée(s) ;
- Oui, la certification tierce partie est intégrée dans la documentation APV FLEGT à signer ou signée avec l'UE.

Tableau 15 - Situation de la prise en compte de la certification dans l'APV FLEGT

Pays	Situation de la prise en compte de la certification dans l'APV FLEGT
Cameroun	Oui, la certification tierce partie est intégrée dans la documentation APV FLEGT signée avec l'UE
Congo	Oui, la certification tierce partie est intégrée dans la documentation APV FLEGT signée avec l'UE
Gabon	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation APV (ni l'accord, ni ses annexes)
RDC	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation APV (ni l'accord, ni ses annexes)

Il est vrai que le processus APV au Gabon est au ralenti, mais le président a fait une annonce pour rendre la certification vérifiée tierce partie obligatoire à partir de 2022.

#### Indicateur 4 : Prise en compte de la certification tierce partie dans les documents SVL (procédures contrôles, d'émission de certificats FLEGT)

Les différentes étapes de progrès sont similaires à l'indicateur précédent, excepté que pour cet indicateur, les études et propositions concernent la prise en compte de la certification tierce partie **dans la documentation réglementaire et du système de vérification de légalité** liés à la mise en œuvre de l'APV FLEGT.

Tableau 16 - Situation de la prise en compte de la certification dans les documents du SVL

Pays	Situation de la prise en compte de la certification dans les documents du SVL
Cameroun	Oui, la certification est partiellement prise en compte dans la documentation SVL
Congo	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation SVL
Gabon	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation SVL
RDC	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation SVL

Au Cameroun, des procédures de reconnaissance avait été établies, et 2 schémas de certification avait été reconnus (FSC et OLB). Cependant, ces reconnaissances ont été suspendues, en attente de complément de procédures.

#### Indicateur 5 : Nombre de certificat de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé

Tableau 17 - Nombre de certificats de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé

Pays	Nombre de certificats de légalité
Cameroun	0
Congo	0
Gabon	0

RDC 0

Le Cameroun est le seul pays qui émet déjà des certificats FLEGT, et cela uniquement pour les sites industriels (mais pas encore sur la base des certifications privées). Les activités de l'actuel projet se concentreront désormais davantage sur les procédures SVL qui seront appliquées aux permis forestiers, avec en priorité les UFA.

### 5.1.3 OS3 - Amélioration du niveau légal des entreprises

#### Indicateur 6 : Amélioration du score moyen de la conformité à la légalité des entreprises suivies par le projet

Les scores moyens sont présentés sous forme de graphique radar avec chaque axe basé sur les 5 thématiques phares de légalité, et mesuré sur base des vérificateurs qui sont dans les grilles de légalité et qui auront préalablement été rattaché à l'une des 5 thématiques définies :

1. Conformité des droits d'exploitation dans un périmètre établi ;
2. Paiement des droits d'exploitation et taxes ;
3. Respect des exigences réglementaires en termes d'exploitation forestière et d'environnement ;
4. Respect des droits des tierces parties ;
5. Conformité des droits de travailleurs.

Les scores du démarrage seront adaptés sur base des résultats des premiers diagnostics des sociétés appuyés par PPECF.

Puisqu'il n'y a pas encore eu de diagnostics réalisés avec l'aide des référents lors du premier semestre, cet indicateur n'est pas renseigné dans ce rapport.

#### Indicateur 7 : Augmentation du nombre de sociétés certifiées légalité+

Tableau 18 - Nombre de certificats de légalité+ valides, par an et par certificat

Certificat	mi-2018	fin 2018	mi-2019	Fin 2019	mi-2020
FSC CW	3	3			
OLB (Bureau Veritas)	15	12			
Legal Source (ancien VLC puis FLV) (NEPCon)	3	2			
TLV (Control Union)	1	1			
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>17</b>			

Le nombre de certificats FSC CW est resté le même (la société SFID au Cameroun a perdu son certificat et la société Corà Wood Gabon a obtenu le certificat). Deux partenaires du groupe Wijma (CAFECO et SCIEB), ainsi que SEBC (groupe Thanry) ont perdu leurs certificats OLB, et la société Mokabi (groupe Rougier) a perdu son certificat Legal Source.

### 5.1.4 OS4 - Meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification

#### Indicateur 8 : Hausse des représentants du secteur privé de la filière forêt-bois qui participent aux réunions nationales de concertation

Tableau 19 - Nombre de représentants du secteur privé participant aux concertations nationales

Pays	Juil-Déc 2018	Jan-Juin 2019	Juil-Déc 2019	Jan-Juin 2020
Cameroun	NA			
Congo	3 AP			
Gabon	4 AP			
RDC	NA			
<b>TOTAL</b>				

Pour ce rapport le nombre de sociétés n'a pas été noté. Effectivement lors des réunions restreintes (CCM, entretiens avec Ministre) seulement des représentants des AP étaient invités. L'ATIBT Congo et l'UFIGA n'ont pas ménagé leurs efforts pour préparer ces réunions, ensemble avec les sociétés et les autres AP, dans le but de mener des interventions cohérentes. Lors des ateliers et forums plusieurs représentants des sociétés étaient aussi présents, et parfois nombreux notamment lors du Forum sur la généralisation de la certification au Gabon.

**Indicateur 9 : Augmentation du pourcentage du nombre de projets de texte ayant fait l'objet de propositions communes du SP relatif au nombre total de projets de texte réglementaire et/ou du nombre de projets de changements de standards de certification**

Tableau 20 - Pourcentage du nombre de projets de texte ayant fait l'objet de propositions communes du SP, relatif au nombre total de projets de texte (réglementaire ou certification)

Pays	Nombre de projets/révision de texte réglementaire	Nombre de projets/révision de standard de certification	Nombre de projets faisant l'objet de propositions communes du SP	% de participation
Cameroun				
Congo	3*	0	3	100 %
Gabon				
RDC				

\*Les prescriptions sociales, environnementales et fauniques, les normes et directives pour l'élaboration des plans d'aménagement simplifiés, le projet de texte de loi nommé « Code forestier ».

## 6 ACTIVITÉS PRÉVUES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE

### Semestre 2 : Janvier – juin 2019

Plusieurs activités et tâches initialement prévues pour le premier semestre, ont été reportées au deuxième semestre, notamment pour le Cameroun et le RDC. Ceci est une conséquence du retard de contractualisation des référents FLEGT-Certification pour ces deux pays.

Tableau 21 : Tableau des activités du deuxième semestre

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
<b>Activité 1.1</b>	<b>Doter les associations professionnelles de ressources humaines et de capacité organisationnelles</b>				
Tâche 1.1.1	Mise en place des Référents	Candidat identifié et validé, contractualisation prévue le 1 <sup>er</sup> avril et installation (cf. rapport de démarrage, tâches 1.1.1, p. 29)			Candidat identifié et validé, contractualisation prévue en janvier et installation (cf. rapport de démarrage, tâches 1.1.1, p. 29)
Tâche 1.1.2	Renforcement de capacités des AP	Former aux outils de gestion, et analyser les besoins en formation de l'AP sur les aspects de gestion de projet, communication Identifier des possibilités de formation externes (présentation et communication, audit, élaboration de propositions de projet)	Analyser les besoins en formation du référent sur les aspects de gestion de projet, et communication Identifier des possibilités de formation externes (présentation et communication, élaboration de propositions de projet)	Continuer à former en outils de gestion, et analyser les besoins en formation de l'AP comme par exemple la communication Identifier des possibilités de formation externes (présentation et communication, audit, élaboration de propositions de projet)	Formation en outils de gestion de projet, et analyser les besoins en formation du référent sur les aspects de communication Identifier des possibilités de formation externes (présentation et communication, audit, élaboration de propositions de projet)
Tâche 1.1.3	Appui à la coordination des activités des projets	Formaliser la contractualisation pour l'encadrement par TMF Consulting Elaborer une feuille de route du projet, personnalisée pour le Cameroun Réaliser une mission d'appui de coordination	Mise en œuvre des activités de coordination (cf. rapport de démarrage, tâches 1.1.3, p. 29) Réaliser une mission d'appui de coordination	Elaboration d'une feuille de route projet personnalisée pour le Gabon Appuyer continuellement le référent par la coordination du projet	Elaboration d'une feuille de route projet personnalisée pour la RDC Réaliser une mission d'appui de coordination
<b>Activité 1.2</b>	<b>Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois</b>				
Tâche 1.2.1	Elaboration des TDR et sélection d'un consultant	Mise en œuvre des tâches de la sélection d'un consultant (cf. rapport de démarrage, tâches 1.2.1, p. 31, prévu en avril/mai)	Evaluer les 3 candidatures reçues et contractualiser le consultant	Mise en œuvre des tâches de la sélection d'un consultant (cf. rapport de démarrage, tâches 1.2.1, p. 31, prévu en avril)	Mise en œuvre des tâches de la sélection d'un consultant (cf. rapport de démarrage, tâches 1.2.1, p. 31, prévu en avril)
Tâche 1.2.2	Appui à la réalisation de l'étude	Elaborer les modèles de rapports, faciliter la réalisation (prise de RDV, orientation de l'étude)	Elaborer les modèles de rapports, faciliter la réalisation (prise de RDV, orientation de l'étude)	Elaborer les modèles de rapports, faciliter la réalisation (prise de RDV, orientation de l'étude)	Elaborer les modèles de rapports, faciliter la réalisation (prise de RDV, orientation de l'étude)

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
			Relire les livrables (rapport des écarts, proposition de questionnaire, étude finale)	Relire les livrables (rapport des écarts, proposition de questionnaire, étude finale)	
Tâche 1.2.3	Diffusion et capitalisation de l'étude	Prévu au semestre suivant	Prévu au semestre suivant	Prévu au semestre suivant	Prévu au semestre suivant
<b>Activité 1.3</b>	<b>Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle et réglementaire</b>				
Tâche 1.3.1	Elaboration d'une procédure de veille informationnelle et réglementaire	Elaborer les procédures (activité reportée suite au délai de contractualisation du référent)		Elaborer la procédure de veille informationnelle	Elaborer les procédures (activité reportée suite au délai de contractualisation du référent)
Tâche 1.3.2	Mise en œuvre de la procédure de veille informationnelle et réglementaire et participation aux réunions	Mettre en place les archives numériques et papier Participer aux réunions liées au FLEGT, la certification (en fonction du calendrier des acteurs)	Finaliser les archives numériques et papier et faire un index Participer aux réunions GTC et CCM	Finaliser les archives numériques et papier Participer aux réunions liées au FLEGT, la certification (en fonction du calendrier des acteurs)	Finaliser les archives numériques et papier Participer aux réunions liées au FLEGT, la certification (en fonction du calendrier des acteurs)
Tâche 1.3.3	Information du secteur privé et les parties prenantes	Informers les acteurs en fonction des actualités (et selon les outils définis dans le plan d'action) – activité en continue	Informers les acteurs en fonction des actualités (et selon les outils définis dans le plan d'action) – activité en continue	Informers les acteurs en fonction des actualités (et selon les outils définis dans le plan d'action) – activité en continue	Informers les acteurs en fonction des actualités (et selon les outils définis dans le plan d'action) – activité en continue
<b>Activité 1.4</b>	<b>Définir et mettre en œuvre un plan de communication</b>				
Tâche 1.4.1	Elaboration d'un plan de communication personnalisé par pays	Démarrer l'élaboration d'un plan de communication, en se basant sur l'ébauche de plan réalisé dans le cadre du projet FAO (activité reportée suite au délai de contractualisation du référent)	Finaliser le plan de communication	Elaborer le plan de communication	Démarrer l'élaboration d'un plan de communication (activité reportée suite au délai de contractualisation du référent)
Tâche 1.4.2	Mise en œuvre du plan de communication dans les pays cibles	Evaluation du site internet GFBC auprès des membres	Formaliser un accord pour animation de la page secteur privé du site APV FLEGT Congo	Contractualiser un expert informatique et créer un site internet UFIGA	Contractualiser un expert informatique, évaluer la remise en fonction du site RBUE et élaborer un cahier de charges pour la création d'un site internet FIB
<b>Activité 1.5</b>	<b>Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités et enjeux APV FLEGT et certification</b>				
Tâche 1.5.1	Préparation d'un programme de formation/sensibilisation	Organiser une réunion d'information sur le FLEGT et la certification, ainsi que le programme PPECF	Evaluer les besoins de formation des entreprises sur les thématiques identifiées dans le rapport de démarrage (p. 35), et selon les réponses au questionnaire de l'étude cartographie du secteur privé	Evaluer les besoins de formation des entreprises sur les thématiques identifiées dans le rapport de démarrage (p. 35), et selon les réponses au questionnaire de l'étude cartographie du secteur privé	Organiser une réunion d'information sur le FLEGT et la certification, ainsi que le programme PPECF à Kinshasa

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Tâche 1.5.2	Réalisation de campagnes de formation/sensibilisation		Préparer le programme de formation	Préparer le programme de formation	
<b>Activité 1.6</b>	<b>Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action</b>				
Tâche 1.6.1	Appui à la réalisation des diagnostics initiaux de certification	Créer la liste de candidats potentiels	Réaliser 2 à 3 diagnostics	Réaliser 1 à 2 diagnostics	Créer la liste de candidats potentiels Réaliser 1 à 2 diagnostics
Tâche 1.6.2	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action, interaction avec les entreprises		Echanger avec sociétés candidates pour les motiver de s'engager au programme de coaching Réaliser une mission de suivi du PA (dépend de l'engagement des sociétés)	Réaliser 1 à 2 missions de suivi de mis en œuvre des plans d'action (entreprises déjà visitée) (dépend de l'engagement des sociétés)	
Tâche 1.6.3	Evaluation de l'évolution du niveau de conformité légale des entreprises selon les grilles de légalité		Elaborer une liste de critères d'évaluation Produire un rapport du niveau initial de légalité des entreprises visitées	Elaborer une liste de critères d'évaluation Produire un rapport du niveau initial de légalité des entreprises visitées	Elaborer une liste de critères d'évaluation
<b>Activité 1.7a</b>	<b>Organiser le plaidoyer pour faciliter la reconnaissance de la certification tierce partie dans le processus APV FLEGT</b>				
Tâche 1.7a.1	Suivi de la reconnaissance des certifications privées dans les APV et partage d'information	Collecter les documents APV et SVL et analyser la situation de reconnaissance, et la mise en œuvre de l'arrêté de reconnaissance des systèmes reconnus pour BV	Collecter les documents APV et SVL et analyser la situation de reconnaissance des certifications. Elaborer une note d'état des lieux	Suivre le processus national de l'obligation de certification	
Tâche 1.7a.2	Analyse/appui de la révision des documents de reconnaissance des certifications tierce partie	Evaluer le besoin d'amélioration ou de révision des procédures de reconnaissance de la certification et proposer des TDR pour une étude.	Elaborer des TdR pour améliorer les procédures de reconnaissance de certification, identifier un expert FLEGT-Certification.	Echanges avec le Bureau national de coordination et le Ministère en charge des forêts pour inclure aussi bien les schémas de certification de gestion durable que de légalité et traçabilité dans l'obligation de certification des sociétés	
Tâche 1.7a.3	Animation du partage de connaissance sur les synergies entre certification et APV FLEGT		Suivre les décisions à ce sujet lors du prochain CCM (si la réunion se tient au mois de juin)		
<b>Activité 1.7b</b>	<b>Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus FLEGT et la certification</b>				
Tâche 1.7b.1	Mise en place d'un pool d'experts	Mettre en place le pool d'experts		Mettre en place le pool d'experts	Mettre en place le pool d'experts

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Tâche 1.7b.2	Identification de projets de textes/d'exigences (réglementaire, APV, Certification)	Appliquer les procédures de veille réglementaire/informationnelle pour identifier les nouveaux textes (si applicable)	Appliquer les procédures de veille réglementaire/informationnelle pour identifier les nouveaux textes (si applicable)	Appliquer les procédures de veille réglementaire/informationnelle pour identifier les nouveaux textes (si applicable)	Appliquer les procédures de veille réglementaire/informationnelle pour identifier les nouveaux textes (si applicable)
Tâche 1.7b.3	Organisation du plaidoyer du SP pour la révision des documents normatifs et réglementaires	Si applicable	Suite du plaidoyer au sujet du projet de texte de code forestier, et d'autres si applicables	Si applicable	Si applicable
Conclusion et recommandations					
Conclusions spécifiques		L'accent sera mis sur la mise en place du référent et son installation	Les activités prioritaires seront la réalisation de l'étude d'état des lieux du SP, l'état des lieux de la reconnaissance de la certification et l'identification d'action de plaidoyer ciblée, et le suivi du plaidoyer au sujet du projet de code forestier.	Les activités prioritaires seront la réalisation de l'étude d'état des lieux du SP et la sensibilisation et au suivi du coaching	L'accent sera mis sur la mise en place du référent
Recommandations spécifiques		S'assurer de l'encadrement par TFM			

## 7 RAPPORT FINANCIER ET ANALYSE DES DÉPENSES

---

Le rapport montre un taux de dépenses de 12% des fonds PPECF soit 92 718 € sur le budget de 772 340 €.

Ces dépenses ont été principalement réalisées au Congo.

- Le Référent FLEGT ayant été contractualisé directement après la signature du projet en juillet les activités ont pu commencer directement.  
Ainsi plusieurs missions de ce référent à Pointe-Noire ou Ouesso sont représentés dans ce budget.
- La coordination siège de l'ATIBT a été beaucoup sollicitée notamment du fait de l'ouverture de bureau de l'ATIBT Congo.  
Ainsi plusieurs missions ont été faites également par l'équipe siège courant 2018 pour préparer l'ouverture et suivre la mission. Ces missions ne sont pas forcément représentées dans ce budget puisqu'elles ont été réalisées hors période contractuelle (février et mai 2018) ou pris en charge par un autre bailleur (AFD).

Contrairement aux autres pays, le Congo, étant géré directement par l'équipe siège de l'ATIBT demande plus de temps passé que les autres pays.

Concernant le Gabon, les dépenses sont moindres puisque le référent FLEGT-Certification n'a été engagé que fin 2018. Comme pour le Congo, la coordination a été importante au démarrage du projet pour assurer la contractualisation, installer le référent en le formant sur les outils de gestion et sur les activités à mettre en œuvre.

Pour la RDC et le Cameroun, le référent FLEGT-Certification ne sera embauché qu'en 2019, d'où le niveau de dépenses nulles ou quasi-nulles.

En ce qui concerne le budget, pour l'instant nous ne demandons pas de modifications budgétaires.

Les tableaux financiers actualisés se trouvent dans l'Annexe 15.

## 8 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

---

Ce premier semestre a permis de **lancer pleinement les activités sur 2 pays (Congo et Gabon), et de préparer la mise en route des 2 autres pays.**

L'ouverture et l'installation du bureau ATIBT Congo a nécessité de nombreuses démarches, tant administratives que politiques (prise de contact et reconnaissances des acteurs), demandant une implication forte de l'équipe de coordination de l'ATIBT. **Cette démarche et l'énergie déployées ont permis d'atteindre de très bons résultats**, car le bureau a été rapidement très sollicité par l'ensemble des parties prenantes (sociétés non syndicalisées, syndicats, ONG et administration), démontrant une capacité à répondre à **un besoin d'amélioration de la représentation du secteur privé**. La rédaction d'un courrier, commun à toute la profession, relatif au projet de code forestier est une première et un exemple de réussite de la présence de cette équipe.

Toujours au Congo, le plan de communication a été initié, et des actions de communication ont été mises en œuvre, afin de **répondre à l'important besoin de visibilité et de restauration de l'image du secteur privé** (par exemple lors de la session sur la certification du forum pour la gouvernance, ou bien pour les activités de préparations de l'atelier SPOTT sur la transparence).

Au Gabon, la mise en œuvre des activités a été facilitée par une **forte implication de l'association partenaire UFIGA** hébergeant le référent, facilitant l'intégration de ce dernier et anticipant certaines actions relatives aux activités du projet (organisation du plaidoyer, identification d'entreprises candidates au coaching).

D'une façon générale, on peut observer que **la mise en œuvre des activités souffre de certains retards**, imputables pour partie au **temps consacré au suivi du projet**, et notamment pour l'élaboration des rapports dont le modèle et le niveau de détail a requis de nombreux échanges (absence de modèles de rapports). **Des contraintes conjoncturelles expliquent également le retard** de démarrage sur certains pays (réforme de l'AP partenaire au Cameroun, contexte politique instable en RDC, long processus de validations (ATIBT, PPECF, AP, COMIFAC).

Ce retard est surtout visible dans le recrutement et l'installation des référents, mais à l'issue de ce premier semestre, il faut remarquer que **le projet est maintenant assis sur de bonnes bases**. L'identification et les choix des référents pour tous les pays est validé et les activités ont été précisées à l'occasion du rapport de démarrage. Le projet a pu se familiariser avec les activités au travers de l'expérience au Congo qui a nécessité un investissement important qui s'est très pédagogique (création d'une structure, suivi personnalisé du référent, pays actif dans la mise en œuvre de l'APV et de la certification). **L'expérience acquise sur ce pays servira à optimiser le démarrage des pays en retard** (identification des tâches, des priorités, élaboration de documents et d'outils (définition d'outils de gestion et TdR d'étude d'état de lieux des acteurs privés, procédure de veille, actions de communication, etc.).

Pour le deuxième semestre de mise en œuvre du projet, il est recommandé :

- De capitaliser les expériences acquises au Congo et au Gabon pour faciliter l'installation des référents RDC et Cameroun et le lancement des activités.
- D'insister sur la mise en route des activités de plaidoyer pour le processus de reconnaissance de certification qui doit faire l'objet d'une priorité pour le deuxième semestre, notamment au Congo et au Cameroun.
- D'analyser les dépenses des activités mises en œuvre dans l'ensemble des pays cible dans le prochain rapport semestriel, et d'éventuellement proposer une révision de budget pour adapter au mieux les activités aux réalités des contextes.
- De prévoir la première réunion de coordination et de partage d'expériences des référents, en juillet, juste après soumission du prochain rapport. C'est seulement lors du prochain semestre que chaque référent est installé et aura de l'expérience à partager. Idéalement cette réunion coïncidera avec une session de formation technique de l'équipe technique de la CgP du PPECF, pour mieux cibler le renforcement des capacités des référents.

## LISTE DES ANNEXES

---

Annexe 1	Accord de siège Congo
Annexe 2	Accord ATIBT et UFIGA
Annexe 3	Annonce fiche de poste référents FLEGT-Certification (Point Focaux)
Annexe 4	Contrat d'Alain Bertin Tiotsop
Annexe 5	Contrat d'Hugues Serge Mouidy
Annexe 6	Feuille de route détaillée du Congo
Annexe 7	Feuille de route détaillée du Gabon
Annexe 8	Termes de référence Etude d'état de lieux des acteurs privé de la filière bois du Congo
Annexe 9	Procédure de veille informationnelle de l'ATIBT Congo
Annexe 10	Procédure de veille réglementaire de l'ATIBT Congo
Annexe 11	Procédure de veille réglementaire de l'UFIGA
Annexe 12	Logo, dépliant et kakémono UFIGA
Annexe 13	Kakémono FIB
Annexe 14	Liste pool d'experts ATIBT Congo
Annexe 15	Rapport financier semestre 1
Annexe 16	Liste à jour des entreprises candidates au coaching par pays.